

**EVIDENCE**

OTTAWA, Thursday, March 26, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 10:31 a.m. [ET] to study Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing).

**Senator David M. Arnot** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning, honourable colleagues. I declare open this standing committee on Legal and Constitutional Affairs. My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan and chair of this committee. I'm going to ask members to introduce themselves.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

**Senator Tannas:** Scott Tannas, from Alberta.

[*Translation*]

**Senator Oudar:** Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

**Senator Prosper:** Paul Prosper, Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

**Senator K. Wells:** Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

**Senator Simons:** Paula Simons, Alberta, Treaty 6 territory.

**Senator Pate:** Kim Pate. I live here on the unceded, unsurrendered and unreturned land of the Algonquin Anishinaabe Nation.

**Senator Dhillon:** Baltej Dhillon, British Columbia.

**The Chair:** Honourable senators, we're meeting to continue our study of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing).

We're pleased to welcome, by video conference today, two witnesses in the first panel, Thomas Carrique, Commissioner of the Canadian Association of Chiefs of Police, or CACP; and

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le jeudi 26 mars 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 31 (HE), avec vidéoconférence afin d'étudier le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

**Le sénateur David M. Arnot** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour, honorables collègues. Je déclare ouverte la séance du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Mon nom est David Arnot. Je suis un sénateur de la Saskatchewan et je préside ce comité. J'invite les membres à se présenter.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, Alberta.

[*Français*]

**La sénatrice Oudar :** Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Prosper :** Paul Prosper, Nouvelle-Écosse, territoire Mi'kma'ki.

**Le sénateur K. Wells :** Kristopher Wells, Alberta, territoire visé par le Traité n° 6.

**La sénatrice Simons :** Paula Simons, Alberta, territoire visé par le Traité n° 6.

**La sénatrice Pate :** Kim Pate. Je vis ici, sur le territoire non cédé et non restitué de la nation algonquine Anishinaabe.

**Le sénateur Dhillon :** Baltej Dhillon, Colombie-Britannique.

**Le président :** Honorables sénateurs, nous nous réunissons pour poursuivre notre étude du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

Nous sommes heureux d'accueillir, par vidéoconférence, deux témoins du premier groupe, Thomas Carrique, commissaire de l'Association canadienne des chefs de police, et Tom Stamatakis,

Tom Stamatakis, President of the Canadian Police Association. We welcome both witnesses here today. Thank you for joining us and helping us in our study of this bill.

We'll begin with opening remarks before we move to questions from the senators. We'll start with Mr. Carrique, followed by Mr. Stamatakis. The floor is yours for five minutes or so each. We'd like you to keep to that timeline if possible.

**Thomas Carrique, Commissioner, Canadian Association of Chiefs of Police:** Thank you, chair and committee members. I appreciate the opportunity to appear before you on behalf of the Canadian Association of Chiefs of Police.

The enactment of Bill C-48 was an important milestone toward bail reform. It is evident that our work to ensure the safety of our communities is not done. There have been many egregious examples of repeat and violent offenders out on bail who commit additional offences. As Commissioner of the Ontario Provincial Police, or OPP, I can provide some insightful statistics.

Between 2023 and 2025, 9,710 offenders were charged by the OPP with an offence while they were on bail. Of the 9,710 offenders who reoffended while out on bail, there were over 54,000 charges laid by OPP officers. Of those, 7,540 were violent crime charges.

To break down these statistics even further, there were 4,277 assault charges, 879 sexual assault charges, 146 robbery charges, 7 charges laid for attempted murder and even 10 homicide charges laid against offenders who were out on bail for other offences. This is just in OPP jurisdiction.

Once we factor in similar occurrences from major cities and communities across the country, it is clear that violent offenders continue to victimize Canadians while released on bail. When the public sees individuals who have been released on bail, or who have prior related convictions, continuing to commit new offences, we see public confidence in the justice system diminish and concerns over public safety intensify.

For context, in Ontario, there are currently more than 2,700 violent offenders charged with firearms-related offences who are on bail and being monitored by 32 police services via our province's Bail Compliance Dashboard.

président de l'Association canadienne des policiers. Nous souhaitons la bienvenue à nos deux témoins. Merci de vous joindre à nous et de nous aider dans notre étude de ce projet de loi.

Nous allons commencer par les déclarations liminaires, puis nous passerons aux questions des sénateurs. M. Carrique prendra la parole en premier, suivi de M. Stamatakis. Vous avez la parole pour environ cinq minutes chacun. Nous vous demandons de respecter ce délai, si possible.

**Thomas Carrique, commissaire, Association canadienne des chefs de police :** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de me donner cette occasion de comparaître devant vous au nom de l'Association canadienne des chefs de police.

L'adoption du projet de loi C-48 a marqué une étape importante vers la réforme de la mise en liberté sous caution, mais il est évident que notre travail pour assurer la sécurité de nos collectivités n'est pas terminé. Il y a eu de nombreux exemples flagrants de récidivistes et de délinquants violents en liberté sous caution qui ont commis de nouvelles infractions. En tant que commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, je peux vous présenter des statistiques révélatrices.

Entre 2023 et 2025, 9 710 délinquants ont été accusés par la Police provinciale de l'Ontario d'une infraction alors qu'ils étaient en liberté sous caution. Ces 9 710 délinquants ont été visés par 54 000 accusations portées par des agents de la Police provinciale de l'Ontario, dont 7 540 étaient des accusations de crimes violents.

Pour ventiler encore plus ces statistiques, sur les accusations portées contre ces délinquants en liberté sous caution, il y a eu 4 277 accusations de voies de fait, 879 accusations d'agression sexuelle, 146 accusations de vol qualifié, 7 accusations de tentative de meurtre, et même, 10 accusations d'homicide. Ce ne sont là que les chiffres de la Police provinciale de l'Ontario.

Si on examine des chiffres similaires pour les grandes villes et les collectivités de partout au pays, il est clair que les délinquants violents continuent de victimiser les Canadiens pendant qu'ils sont en liberté sous caution. Lorsque le public voit des personnes qui ont été libérées sous caution ou qui ont déjà été condamnées pour des infractions connexes commettre de nouvelles infractions, sa confiance dans le système de justice diminue et ses préoccupations en matière de sécurité publique augmentent.

Pour mettre les choses en contexte, en Ontario, il y a actuellement plus de 2 700 délinquants violents accusés d'infractions liées aux armes à feu qui sont en liberté sous caution et surveillés par 32 services de police par l'entremise du Tableau de bord pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution de la province.

Combined with stronger sentencing that prioritizes denunciation and deterrence to combat violent and organized crime, legislative changes regarding stricter bail conditions for specific violent crimes and repeat offenders are necessary to mitigate serious crime and maintain public trust.

The CACP welcomes the amendments providing guidance to the application of the principle of restraint, closer scrutiny of release plans and the addition of consideration of random or unprovoked violence when determining release.

The amendments to reverse onus provisions of the Criminal Code recognize the serious harms to society perpetrated by those involved in organized crime, extortion, trafficking and certain serious, repeat violent crimes.

The bill must introduce clarity on the burden of proof for certain reverse onus bail hearings and provide direction on how to apply the reverse onus provisions. It is the CACP's position that the burden of proof in these cases should require clear and convincing evidence before the accused person may be released. This standard falls between a balance of probabilities and proof beyond a reasonable doubt.

The CACP is also requesting the strengthening of the estreatment process to require specific information from a proposed surety, and a limit to the judicial discretion to order the forfeiture of a lesser amount than the amount pledged. A more rigid forfeiture process compels accused persons to comply with their conditions. A surety is only effective if the consequence of a breach is meaningful.

In addition to the proposed amendments to bail and sentencing in Bill C-14, the CACP also supports the proposed amendment to the Youth Criminal Justice Act, which would permit police to publish identifying information about a young person without a court order in urgent situations when the individual is at large and poses an imminent risk to public safety.

This measured, time-limited authority will save critical time and enhance public safety during rapidly evolving investigations. Notwithstanding this support, the CACP does have concerns regarding other proposed amendments to the Youth Criminal Justice Act. Specifically, the amendments seeking to create and restrict access to non-charge investigative records.

Combinées à des peines plus sévères accordant la priorité à la dénonciation et à la dissuasion afin de lutter contre le crime violent et le crime organisé, les modifications législatives imposant des conditions de mise en liberté sous caution plus strictes pour certains crimes violents et certains récidivistes sont nécessaires pour réduire les crimes graves et préserver la confiance du public.

L'Association canadienne des chefs de police accueille favorablement les modifications qui visent à guider l'application du principe de la retenue, à assurer un examen plus approfondi des plans de mise en liberté et à inclure la violence aléatoire ou non provoquée parmi les facteurs à prendre en considération dans la détermination de la mise en liberté.

Les modifications aux dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve du Code criminel reconnaissent les torts graves causés à la société par les personnes impliquées dans le crime organisé, des manœuvres d'extorsion, la traite de personnes et certains crimes violents graves et répétés.

Le projet de loi doit clarifier le fardeau de la preuve pour certaines audiences sur l'inversion du fardeau de la preuve relativement à la mise en liberté sous caution et fournir une orientation sur la façon d'appliquer les dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve. L'Association canadienne des chefs de police est d'avis que le fardeau de la preuve dans ces cas devrait exiger des preuves claires et convaincantes pour permettre la mise en liberté d'un accusé. Cette norme se situe entre la prépondérance des probabilités et la preuve hors de tout doute raisonnable.

L'Association canadienne des chefs de police demande également de renforcer le processus de confiscation de manière à exiger des informations précises sur la caution proposée et de limiter le pouvoir judiciaire discrétionnaire d'ordonner la confiscation d'un montant inférieur à celui qui a été engagé. Un processus de confiscation plus rigide oblige les accusés à respecter leurs conditions. Une caution n'est efficace que si la violation entraîne une conséquence sérieuse.

En plus des modifications proposées à la mise en liberté sous caution et à la détermination de la peine dans le projet de loi C-14, l'Association canadienne des chefs de police appuie également la modification proposée à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, qui permettrait à la police de publier des renseignements révélant l'identité d'un adolescent sans ordonnance du tribunal dans les situations urgentes lorsque l'individu est en liberté et représente un risque imminent pour la sécurité publique.

Ce pouvoir mesuré et limité dans le temps permettra de gagner du temps et améliorera la sécurité publique pendant les enquêtes qui évoluent rapidement. Malgré cet appui, l'Association canadienne des chefs de police a des préoccupations quant à d'autres modifications proposées à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, plus précisément celles qui

Bill C-14 subjects these records to much stricter treatment than any other category of record and fails to properly account for the nature of police investigations or the important uses of certain police records and information. These amendments would hinder investigations, restrict the ability to meet disclosure obligations in criminal proceedings and prevent information-sharing with courts, child protection agencies and other key partners.

We, therefore, recommend that these amendments be withdrawn and replaced with a more balanced approach.

Finally, the CACP welcomes the sentencing amendments to the Criminal Code that require the court to consider repeat violent offences, organized crime and whether the offence was committed against a first responder or health care provider.

In closing, the CACP applauds the government for recognizing the serious impact of organized crime and chronic and violent offenders within our communities — and for advancing legislative change that prioritizes public safety and protects Canadians from preventable harm.

I welcome any questions the committee may have.

**The Chair:** Thank you, Mr. Carrique.

**Tom Stamatakis, President, Canadian Police Association:** Thank you, Mr. Chair and members of the committee, for the invitation to appear today.

I am here on behalf of the Canadian Police Association, representing more than 60,000 front-line police personnel serving communities across Canada. Our perspective is national in scope but grounded in day-to-day policing realities. I would like to begin with the legislation itself.

From a front-line policing perspective, the Canadian Police Association supports Bill C-14 because it addresses a very specific and well-documented challenge within our justice system: the disproportionate impact of a relatively small group of repeat violent offenders.

Our members encounter this reality every day. They arrest individuals who pose a clear risk to public safety only to see them released back into the community in short order, often with conditions that are breached and inconsistently enforced. This

visent à créer des dossiers d'enquête sans accusation à accès limité.

Le projet de loi C-14 soumet ces dossiers à un traitement beaucoup plus strict que toute autre catégorie de dossiers et ne tient pas adéquatement compte de la nature des enquêtes policières ou des usages importants de certains dossiers et renseignements de la police. Ces modifications nuiraient aux enquêtes, limiteraient la capacité de respecter les obligations de divulgation dans les procédures pénales et empêcheraient l'échange de renseignements avec les tribunaux, les organismes de protection de l'enfance et d'autres partenaires clés.

Nous recommandons donc que ces modifications soient retirées et remplacées par une approche plus équilibrée.

Enfin, l'Association canadienne des chefs de police accueille favorablement les modifications apportées au Code criminel en matière de détermination de la peine qui obligent le tribunal à tenir compte des récidives d'infractions violentes, de la participation au crime organisé et des infractions commises contre un premier répondant ou un fournisseur de soins de santé.

En conclusion, l'Association canadienne des chefs de police félicite le gouvernement de reconnaître les graves répercussions du crime organisé et des multirécidivistes violents dans nos collectivités et d'avoir proposé des modifications législatives qui accordent la priorité à la sécurité publique et protègent les Canadiens contre des préjudices évitables.

Je serai heureux de répondre aux questions des membres du comité.

**Le président :** Merci, monsieur Carrique.

**Tom Stamatakis, président, Association canadienne des policiers :** Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je suis ici au nom de l'Association canadienne des policiers, qui représente plus de 60 000 policiers de première ligne au service des collectivités de tout le Canada. Notre point de vue a une portée nationale, mais il est fondé sur les réalités quotidiennes des services de police. J'aimerais commencer par le projet de loi lui-même.

Du point de vue des services de police de première ligne, l'Association canadienne des policiers appuie le projet de loi C-14 parce qu'il s'attaque à un problème très précis et bien documenté au sein de notre système de justice, soit les conséquences disproportionnées d'un groupe relativement restreint de récidivistes violents.

Nos membres sont confrontés à cette réalité tous les jours. Ils arrêtent des personnes qui, malgré qu'ils présentent un risque évident pour la sécurité publique, sont vite relâchées dans la société, souvent avec des conditions qui ne sont pas respectées ni

cycle places a strain on police resources, increases risks to communities and contributes to a growing perception that the system is not functioning as intended.

Bill C-14 introduces targeted and measured reforms that better align bail and sentencing practices with these realities. In our view, these are proportionate changes that respect the Charter while strengthening accountability and public safety.

We recognize that concerns have been raised about the potential impacts of this legislation, including questions about evidence, proportionality and the effects on vulnerable populations. These are important considerations, and they deserve careful attention. However, it's equally important to acknowledge that the current system is producing outcomes that are increasingly difficult to defend.

Statistics Canada has documented a steady decline in Canadians' trust and confidence in the justice system and the courts. That erosion of confidence has real consequences. It affects victims, communities and the front-line officers tasked with upholding the law. Confidence is foundational to the legitimacy of the system, and right now, that confidence is under strain.

The concept of bringing the administration of justice into disrepute is often debated in legal terms, but it also has a real-world dimension. When repeat violent offenders cycle rapidly through the system without meaningful consequences, public confidence is eroded and that too risks bringing the system into disrepute. Bill C-14 must be understood in that context.

It is also important to recognize the level of consensus behind this legislation. Premiers from across the country, representing different political parties and regions, have called for meaningful bail reform. Municipal governments have echoed those calls. All major federal parties made specific commitments on bail reform during the last federal election, just one year ago. That kind of alignment across orders of government and political perspectives is rare, and it reflects both the urgency and the credibility of the issue.

From our perspective, this is not about broad or indiscriminate changes; it is about ensuring that repeat and violent offenders are subject to appropriate and consistent consequences, while maintaining a system that remains fair and proportionate.

appliquées de façon uniforme. Ce cycle exerce une pression sur les ressources policières, augmente les risques pour les collectivités et contribue à la perception croissante que le système ne fonctionne pas comme il devrait.

Le projet de loi C-14 prévoit des réformes ciblées et mesurées qui alignent mieux les pratiques de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine sur ses réalités. À notre avis, les changements proposés sont proportionnels et respectent la Charte tout en renforçant la reddition de comptes et la sécurité publique.

Nous sommes conscients que des préoccupations ont été soulevées au sujet des répercussions potentielles du projet de loi, notamment en ce qui concerne les preuves, la proportionnalité et les effets sur les populations vulnérables. Ce sont des considérations importantes qui méritent une attention particulière. Cependant, il est tout aussi important de reconnaître que le système actuel produit des résultats qui sont de plus en plus difficiles à défendre.

Statistique Canada a documenté un déclin constant de la confiance des Canadiens dans le système de justice et les tribunaux. Cette érosion de la confiance est lourde de conséquences. Elle touche les victimes, les collectivités et les agents de première ligne chargés de faire respecter la loi. La confiance est essentielle à la légitimité du système et, en ce moment, elle est mise à rude épreuve.

La notion de discrédit de l'administration de la justice est souvent débattue en termes juridiques, mais elle comporte aussi une dimension concrète. Lorsque des récidivistes violents passent rapidement et à répétition par le système sans subir de véritables conséquences, la confiance du public s'en trouve érodée, ce qui risque également de jeter le discrédit sur le système. Le projet de loi C-14 doit être considéré dans ce contexte.

Il est également important de reconnaître que ce projet de loi bénéficie d'un large appui. Les premiers ministres de tout le pays, qui représentent différents partis politiques et différentes régions, ont demandé une réforme significative de la mise en liberté sous caution. Les administrations municipales ont fait écho à ces appels. Tous les grands partis fédéraux ont pris des engagements précis sur ce point aux dernières élections fédérales, il y a seulement un an. Ce genre de consensus entre les ordres de gouvernement et les perspectives politiques est rare, et il reflète à la fois le caractère urgent et la crédibilité de la question.

Nous sommes d'avis que cet effort ne devrait pas viser à apporter des changements généraux sans discernement, mais plutôt à soumettre les récidivistes et les délinquants violents à des conséquences appropriées et cohérentes, tout en maintenant un système juste aux conséquences proportionnelles.

The Senate plays a critical role in providing sober second thought, and we respect that role. At the same time, we would encourage this committee to move expeditiously in its consideration of Bill C-14. This issue has been extensively studied. It has been the subject of national discussion and clear commitments across political lines.

From a front-line perspective, the need for action is immediate. Further delay risks perpetuating a cycle that continues to undermine public confidence.

Our members are doing their jobs. They are identifying and arresting high-risk offenders. What they need is a system that consistently reinforces those efforts with timely and meaningful accountability.

Parliament has recognized the problem. There is consensus on the need to act. From our perspective, the remaining question is not whether reform is necessary, but whether we will deliver it in a timely way. Bill C-14 represents a practical and necessary step in that direction.

Thank you. I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you, Mr. Stamatakis. Thank you both for your opening remarks.

We'll now turn to committee members for questions and discussion.

**Senator Batters:** Thanks to both of you for being here and for all the important work that you do every day to keep Canadians safe.

I'd like to start with Mr. Stamatakis.

In Bill C-14, even where release is granted, the law does still district bail decision makers toward imposing the “. . . least onerous conditions . . .” possible. From a law enforcement perspective, are you concerned that this directive continues to unnecessarily complicate the work of police and the courts by anchoring decisions in the presumption of starting with the least onerous option rather than allowing decision makers to impose, from the very beginning, whatever conditions are necessary to protect the public, victims and witnesses?

**Mr. Stamatakis:** The imposition of release conditions is a problem if those conditions aren't effective and consistently enforced. That is a challenge that we see every day as our members do their work in communities across the country.

I think the bill, while emphasizing the least onerous approach, provides some flexibility, particularly with specific offences and also with the addition of the additional reverse onus offences.

Le Sénat joue un rôle essentiel de second examen objectif, et nous respectons ce rôle. En même temps, nous encourageons le comité à procéder rapidement à son examen du projet de loi C-14. Cette question a été étudiée en profondeur. Des discussions nationales ont eu lieu à ce sujet, et des engagements clairs ont été pris par tous les partis.

Les intervenants de première ligne sont d'avis qu'il est urgent d'agir. Tout retard additionnel risque de perpétuer un cycle qui continue de miner la confiance du public.

Nos membres font leur travail. Ils trouvent et arrêtent les délinquants à risque élevé. Ce dont ils ont besoin, c'est d'un système qui renforce constamment ces efforts grâce à une reddition de comptes prompte et sérieuse.

Le Parlement a reconnu le problème. Il y a un consensus sur la nécessité d'agir. Selon nous, la question qui reste à trancher n'est pas de savoir si une réforme est nécessaire, mais si on la mettra en œuvre en temps opportun. Le projet de loi C-14 est une étape pratique et nécessaire dans cette direction.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci, monsieur Stamatakis. Je vous remercie tous les deux de vos déclarations liminaires.

Nous allons maintenant passer aux discussions et aux questions des membres du comité.

**La sénatrice Batters :** Merci à vous deux de votre présence et de tout le travail important que vous fait chaque jour pour assurer la sécurité des Canadiens.

J'aimerais commencer par M. Stamatakis.

Dans le cadre du projet de loi C-14, même lorsque la mise en liberté est accordée, la loi fait toujours en sorte que dans les districts judiciaires, les décideurs en matière de mise en liberté sous caution puissent imposer les « conditions les moins sévères possibles ». Du point de vue de l'application de la loi, craignez-vous que cette directive continue de compliquer inutilement le travail de la police et des tribunaux en ancrant les décisions dans la présomption qu'il convient de commencer par l'option la moins sévère plutôt que de permettre aux décideurs d'imposer, dès le départ, toutes les conditions nécessaires pour protéger le public, les victimes et les témoins?

**M. Stamatakis :** L'imposition de conditions de mise en liberté est un problème si ces conditions ne sont pas efficaces ni appliquées de façon uniforme. C'est un défi que nous constatons tous les jours dans le cadre du travail de nos membres dans les collectivités partout au pays.

Je pense que le projet de loi, tout en mettant l'accent sur les conditions les moins sévères, offre une certaine souplesse, en particulier en désignant des infractions précises et aussi en

We're hoping that, with the most serious and violent repeat offenders, these provisions will provide some relief. Of course, the provinces also have a responsibility to build the capacity to be able to manage bail release effectively.

**Senator Batters:** You just mentioned the reverse onus part. After reviewing Bill C-14, which serious violent offences or which repeat-offender types of profiles do you think remain outside of the reverse onus categories and, therefore, are still treated under the regular bail regime?

**Mr. Stamatakis:** The addition of people who commit random violence will give the police the tools to be able to bring these people before a judge, with our partners in the Crown, to make the argument to keep these people detained.

I think the addition of break and enter, the issues we've been faced with around auto theft, home invasions — these are all appropriate offences to add. I think that they will allow the police to more effectively make the case, with our partners at the Crown, to keep these people detained.

Again, the provinces have to do their part in how they're directing our criminal justice partners in terms of how they manage these issues.

I think this is a step in the right direction. I'm hopeful that it is passed into law quickly so that we can start to see the difference.

**Senator Batters:** Right. I agree with you. It's a step in the right direction.

We just need to make sure that, if there are any gaps. If, after your testimony today, you think of some particular gaps in that regime, or other serious types of violent offences that you think would be best included, please get back to our committee about that.

As both of you will recall, with Bill C-5, the Liberal government widely expanded the ability of convicted criminals to receive house arrest as their potential sentence.

Bill C-14 doesn't take away the ability to get house arrest for some of those offences, but there do still remain many serious offences that could continue to be eligible for house arrest, and those would include human trafficking, robbery and weapons trafficking.

ajoutant des infractions pour lesquelles il y a inversion du fardeau de la preuve.

Nous espérons que, dans le cas des récidivistes les plus dangereux et les plus violents, ces dispositions apporteront un certain soulagement. Bien sûr, les provinces ont également la responsabilité de renforcer la capacité de gérer efficacement la mise en liberté sous caution.

**La sénatrice Batters :** Vous venez de mentionner l'inversion du fardeau de la preuve. Après avoir examiné le projet de loi C-14, quelles infractions graves avec violence ou quels types de profils de récidivistes demeurent en dehors des catégories visées par l'inversion du fardeau de la preuve et, par conséquent, sont toujours traités dans le cadre du régime courant de mise en liberté sous caution?

**M. Stamatakis :** L'ajout des actes de violence aléatoires donnera aux policiers les outils nécessaires pour pouvoir amener les auteurs de ces actes devant un juge, conjointement avec nos partenaires de la Couronne, afin de faire valoir l'argument visant à garder ces personnes en détention.

Je pense que l'introduction par effraction, le vol de véhicules — qui nous a causé des problèmes — et les invasions de domicile sont toutes des infractions qu'il convient d'ajouter. Je pense que ces ajouts permettront à la police de faire valoir plus efficacement, avec nos partenaires de la Couronne, la nécessité de garder les auteurs de ces actes en détention.

Encore une fois, les provinces doivent faire leur part dans leur manière d'orienter nos partenaires du système de justice pénale quant à la façon de gérer ces questions.

Je pense que le projet de loi est un pas dans la bonne direction. J'espère qu'il sera adopté rapidement afin que nous puissions commencer à observer la différence.

**La sénatrice Batters :** Je suis d'accord avec vous. C'est un pas dans la bonne direction.

Nous devons simplement établir s'il y a des lacunes. Si, après votre témoignage d'aujourd'hui, vous pensez à des lacunes particulières que présente ce régime, ou à d'autres types d'infractions violentes graves qui, selon vous, doivent être incluses dans le projet de loi, veuillez en informer notre comité.

Comme vous vous en souvenez tous les deux, dans le cadre du projet de loi C-5, le gouvernement libéral a considérablement élargi le nombre d'infractions pour lesquelles il est possible d'imposer la détention à domicile aux criminels condamnés.

Le projet de loi C-14 ne supprime pas la possibilité d'imposer une détention à domicile pour certaines de ces infractions, mais il reste encore de nombreuses infractions graves qui pourraient continuer de mener à une détention à domicile, notamment la traite des personnes, le vol qualifié et le trafic d'armes.

The Liberal government opposed, in the House of Commons committee, a Conservative amendment that would have stopped house arrest for those types of serious crimes.

Mr. Stamatakis, particularly in dealing with things like human trafficking and robbery, the argument that we've heard from the government is those would just be available for summary conviction offences. However, they're still criminal convictions for those very serious offences.

Do you think that those are offences that house arrest should be allowed for, or would you say that house arrest should not be allowed for any of those types of offences?

**Mr. Stamatakis:** I think sentencing is a serious issue in this country, particularly when it comes to chronic violent offenders. The challenge that we have is a capacity issue.

So, while I would take the view that house arrest is not appropriate for some of those offences that you have mentioned — human trafficking-related offences or anything to do with victimizing people where there's violence involved. The reality is, though, we don't have enough capacity in the system, which is part of what undermines, I think, how people are sentenced when they're committing these kinds of crimes. I think this is one piece of it.

The other piece is how we build capacity in the system so that we can create a system where there is the right measure of accountability and consequence that emphasizes deterring people from committing these kinds of offences and emphasizes the principle of denunciation.

House arrest, in my view, should be used in certain circumstances, but, for sure, when we're talking about repeat violent offenders, I don't think it's an appropriate sentence at all.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** I would like to continue talking about the issue raised by Senator Batters regarding serving a sentence in the community.

Do you think that people charged with or convicted of human trafficking offences should be able to serve their sentences in the community?

[*English*]

**Mr. Stamatakis:** I think sentencing is challenging. The issue with focusing on having people serve sentences in the community is that this in and of itself could be causing harm to

Le gouvernement libéral s'est opposé, au comité de la Chambre des communes, à un amendement conservateur qui aurait mis fin à la détention à domicile pour ces types de crimes graves.

Monsieur Stamatakis, en particulier en ce qui concerne des infractions comme la traite de personnes et le vol qualifié, le gouvernement a fait valoir que ces peines ne s'appliqueraient qu'aux infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité. Cependant, il s'agit tout de même de condamnations criminelles pour des infractions très graves.

Pensez-vous que ce sont des infractions pour lesquelles la détention à domicile devrait être autorisée, ou diriez-vous que la détention à domicile ne devrait être autorisée pour aucun de ces types d'infractions?

**M. Stamatakis :** Je pense que la détermination de la peine est un problème grave dans notre pays, en particulier lorsqu'il s'agit de délinquants violents chroniques. Le défi que nous avons en est un de ressources.

Donc, même si je suis d'avis que la détention à domicile n'est pas appropriée pour certaines des infractions que vous avez mentionnées — les infractions liées à la traite de personnes ou tout ce qui a trait à la victimisation de personnes lorsqu'il y a de la violence en cause —, la réalité est que le système n'a pas suffisamment de ressources. C'est en partie ce qui nuit, à mon avis, à la détermination de la peine des personnes qui commettent ce genre de crimes. Je pense que c'est un élément de l'équation.

L'autre élément concerne la façon dont nous renforçons la capacité du système afin de veiller à ce qu'il y ait un bon équilibre entre la responsabilisation et les conséquences, qui vise à dissuader les personnes de commettre ce genre d'infractions et qui met l'accent sur le principe de la dénonciation.

À mon avis, la détention à domicile devrait être utilisée dans certaines circonstances, mais, bien sûr, lorsqu'il est question de récidivistes violents, je ne pense pas du tout que cette peine soit appropriée.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** J'aimerais continuer de parler de la question soulevée par la sénatrice Batters sur le fait de purger sa peine dans la communauté.

Est-ce que vous jugez que l'on devrait pouvoir purger sa peine dans la communauté dans les cas d'accusations ou de condamnations pour traite de personne?

[*Traduction*]

**M. Stamatakis :** Je pense que la détermination de la peine présente un défi. Le problème lorsqu'on condamne une personne à purger sa peine dans la collectivité, c'est que cette approche

that community. I think these are issues that need to be considered carefully. You may be sentencing someone to serve their sentence in the community, but that may inadvertently cause other harms or expose victims to further harm. I think that's a complicated issue and needs to be considered carefully. In my view, it should not be the first approach without considering the broader impact on that community.

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** What does Mr. Carrique think?

[English]

**Mr. Carrique:** I'm sorry, senator. I was having problems with the translation. I missed the first part of the question. Was it regarding the appropriateness of sentences being served in the community?

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** Yes, especially when it comes to people convicted of human trafficking offences.

[English]

**Mr. Carrique:** As President Stamatakis has said, I would oppose that. That is a high-risk offence where these perpetrators victimize the most vulnerable in our communities. Allowing those sentences to be served out in the community puts them in a position to continue to victimize our most vulnerable, so I absolutely oppose that type of sentencing.

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** I would like to talk about the bail issue. I want to hear your thoughts on this topic.

I read that one of the problems that this bill fails to address concerns the lack of knowledge about all the past crimes. Can we really dig into the accused person's past to find out their history? Are there issues caused by divisions between the various levels of government and the cities?

[English]

**Mr. Carrique:** I don't think there are too many divisions between the various levels of policing or government. Whenever there's a criminal conviction, it is registered on a system referred to as the Canadian Police Information Centre, CPIC, and that information is available to the courts.

peut causer du tort. La personne condamnée peut par inadvertance causer d'autres préjudices ou exposer les victimes à d'autres préjudices. Je pense que c'est une question complexe qui doit être examinée attentivement. À mon avis, ce ne devrait pas être la première approche envisagée, et il faut tenir compte de ses répercussions plus vastes sur la collectivité.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Qu'est-ce que M. Carrique en pense?

[Traduction]

**M. Carrique :** Je suis désolé, sénatrice. J'ai eu des problèmes avec l'interprétation. J'ai manqué la première partie de la question. Était-ce au sujet du caractère approprié des peines purgées dans la collectivité?

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Oui. Particulièrement quand il s'agit de condamnations pour des accusations de traite de personne.

[Traduction]

**M. Carrique :** Comme le président Stamatakis l'a dit, je m'y opposerais. Il s'agit d'une infraction à haut risque où les auteurs de crime victimisent les personnes les plus vulnérables de nos collectivités. Le fait de permettre à ces criminels de purger la peine dans la collectivité les place dans une position où ils continuent de victimiser nos personnes les plus vulnérables, et je m'oppose donc absolument à ce type de peine pour cette infraction.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** J'aimerais revenir sur la question de la libération sous caution. J'aimerais vous entendre à ce sujet.

J'ai lu que l'un des problèmes que ce projet de loi n'aborde pas est que l'on n'arrive pas à connaître tous les crimes passés. Est-ce qu'on est capable de véritablement fouiller dans le passé des accusés pour connaître leur cheminement? Y a-t-il des problèmes causés par des divisions entre les différents ordres de gouvernement et les villes?

[Traduction]

**M. Carrique :** Je ne pense pas qu'il y ait trop de divisions entre les divers ordres de police ou de gouvernement. Chaque condamnation au criminel est enregistrée dans un système appelé le Centre d'information de la police canadienne, le CIPC, et cette information est à la disposition des tribunaux.

Bill C-14 provides further direction into looking at a criminal history, for example, previous convictions for similar offences, violent offences and the use of weapons. I believe Bill C-14 addresses that and prioritizes reviewing and considering an offender's criminal history.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechêne:** Now let's talk about the burden of proof. I would like to hear your point of view as a police officer, because it seems hard to imagine.

How can an accused person satisfy the burden of proof to obtain bail when they don't necessarily have the resources or legal knowledge to defend themselves?

[*English*]

**Mr. Carrique:** All accused persons under the Charter are entitled to be represented by counsel, and counsel would represent that accused person to provide the necessary information and evidence for the justice to make an appropriate decision. We are asking for clarity as it relates to bail and to reverse onus provisions and that there be a clear understanding that it is a threshold of clear and convincing evidence that the accused party will not continue to endanger citizens. They will appear at court. That needs to be a very clear threshold, not beyond a reasonable doubt, which is too high of a standard, but clear and convincing.

**Senator Miville-Dechêne:** Do you have anything to add, Mr. Stamatakis?

**Mr. Stamatakis:** No, I agree. I think the bill also provides further direction with respect to that so that if there is consideration for bail, there's a clear plan. As Commissioner Carrique mentioned, there is a reasonable expectation that this person will abide by whatever that plan is. I think the bill gives good direction with regard to that.

**The Chair:** We have a number of senators on the list, so I'm going to have to keep everyone to four minutes for each question and its answer.

**Senator Prosper:** Thank you to our witnesses. My question is for both Mr. Stamatakis and Mr. Carrique.

We had a discussion with the panel of witnesses about the availability of hard data, which is fragmented and limited in scope. Minister Sean Fraser pointed out the value of qualitative data based on the experiences of people on the front line.

Le projet de loi C-14 fournit des directives supplémentaires sur l'examen des antécédents criminels, par exemple, les condamnations antérieures pour des infractions similaires, des infractions violentes et l'utilisation d'armes. Je crois que le projet de loi C-14 s'attaque à ce problème et accorde la priorité à l'examen et à la prise en compte des antécédents criminels d'un délinquant.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Parlons maintenant du fardeau de la preuve. J'aimerais avoir votre point de vue de policier, car cela me semble difficile à imaginer.

Comment un accusé peut-il assumer le fardeau de la preuve pour obtenir sa libération sous caution, alors qu'il n'a pas forcément les moyens ou les connaissances juridiques pour se défendre?

[*Traduction*]

**M. Carrique :** Toutes les personnes accusées en vertu de la Charte ont le droit d'être représentées par un avocat, et cet avocat représenterait l'accusé afin de fournir les renseignements et les preuves nécessaires pour que le juge de paix puisse prendre une décision appropriée. Nous demandons que les dispositions relatives à la mise en liberté sous caution et à l'inversion du fardeau de la preuve soient claires et qu'il soit parfaitement entendu que l'accusé doit établir clairement et de façon convaincante qu'il ne continuera pas de mettre en danger les citoyens. L'accusé se présentera devant les tribunaux. La preuve doit être très claire. Pas hors de tout doute raisonnable, ce qui est une norme trop élevée, mais claire et convaincante.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Stamatakis?

**M. Stamatakis :** Non, je suis d'accord. Je pense que le projet de loi fournit également une orientation supplémentaire à cet égard, de sorte que pour ce qui est de la mise en liberté sous caution, il y a un plan clair. Comme le commissaire Carrique l'a mentionné, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'un accusé soit assujéti au plan, quel qu'il soit. Je pense que le projet de loi donne une bonne orientation à cet égard.

**Le président :** Il y a un certain nombre de sénateurs sur la liste, alors je vais devoir faire en sorte que tout le monde s'en tienne à quatre minutes pour chaque question et sa réponse.

**Le sénateur Prosper :** Merci à nos témoins. Ma question s'adresse à M. Stamatakis et à M. Carrique.

Nous avons eu une discussion avec le groupe de témoins au sujet de la disponibilité des données objectives, qui sont fragmentées et de portée limitée. Le ministre Sean Fraser a souligné la valeur des données qualitatives fondées sur l'expérience des personnes en première ligne.

I'd like to ask you both about your experiences and the experiences of officers you represent and/or data you may have. More specifically, I wish to ask if your organizations collect and disaggregate data by Indigenous identity on the following questions: Who are the repeat violent offenders cycling through the bail system? Who are the individuals who reoffend while on bail? Who are the victims of these offences?

Maybe we'll start with you, Mr. Stamatakis, and then we'll move to you, Mr. Carrique.

**Mr. Stamatakis:** The collection of data has been an issue historically. In the police sector — and you heard Commissioner Carrique cite some statistics that he's gathered within his own organization — I think we're starting to do a better job of collecting the type of data you talked about. I think data is critically important, and services are tracking that type of information now more than they have in the past.

In terms of who's committing these offences, these are broader systemic issues that need to be more carefully examined and better responded to. We have a system where we have people cycling through because we're not giving them appropriate mental health supports. We're not giving them appropriate supports with respect to dealing with addictions and issues like that. These are the people who are most often committing these violent offences with these underlying issues, and these are the people who are cycling through.

In terms of who they're victimizing, they're often victimizing other vulnerable people in similar situations as well as other citizens who are going about their daily lives. For example, my home service is in Vancouver. You've got people who are randomly being assaulted by people who are struggling with all kinds of underlying issues, so the people being victimized are just going about their daily lives and getting randomly assaulted. We have businesses that are being chronically broken into and stolen from and on and on. It is a significant issue, and we have to do a better job of actually capturing the data so we know how to target the problem. Those types of information are being collected now in a more effective way.

**Mr. Carrique:** Thank you, senator. I agree wholeheartedly with President Stamatakis. This has been a vulnerable point for us, having qualitative data that we can rely upon. Improvements have been made. In fact, the Canadian Association of Chiefs of Police are working with Statistics Canada to ensure race-based data is collected, and we will be in a better position as we move

J'aimerais vous demander à tous les deux de nous parler de vos expériences et de celles des agents que vous représentez ou des données que vous avez. Plus précisément, j'aimerais savoir si vos organisations recueillent et ventilent des données en fonction de l'identité autochtone sur les questions suivantes : qui sont les récidivistes violents qui font sans cesse des allers-retours dans le système de mise en liberté sous caution? Qui sont les personnes qui récidivent alors qu'elles sont en liberté sous caution? Qui sont les victimes de ces infractions?

Nous pourrions peut-être commencer par vous, monsieur Stamatakis, puis nous passerons à vous, monsieur Carrique.

**M. Stamatakis :** La collecte de données a toujours été un problème. Dans le secteur policier — et vous avez entendu le commissaire Carrique citer certaines statistiques qu'il a recueillies au sein de sa propre organisation —, je pense que nous commençons à mieux recueillir le type de données dont vous avez parlé. Je pense que les données sont d'une importance cruciale, et les services recueillent maintenant ce type de renseignement plus que par le passé.

Pour ce qui est de savoir qui commet ces infractions, cette question touche à des problèmes systémiques plus vastes qui doivent être examinés plus attentivement et mieux traités. Les gens cheminent à pas de tortue dans notre système parce que nous ne leur fournissons pas un soutien approprié en matière de santé mentale. Nous ne leur offrons pas un soutien approprié en ce qui concerne la lutte contre la toxicomanie et les problèmes de ce genre. Les personnes aux prises avec ces problèmes sont celles qui commettent le plus souvent ces infractions violentes, et ce sont elles qui font sans cesse des allers-retours dans le système de mise en liberté sous caution.

Pour ce qui est de savoir qui sont les victimes, il s'agit souvent d'autres personnes vulnérables dans des situations semblables ainsi que d'autres citoyens qui vaquent à leurs occupations quotidiennes. Par exemple, mon service de police se trouve à Vancouver. Dans cette ville, des gens sont agressés aléatoirement par des personnes qui sont aux prises avec toutes sortes de problèmes sous-jacents, de sorte que les victimes sont des personnes qui se font agresser de manière aléatoire alors qu'elles vaquent à leurs occupations quotidiennes. Des entreprises sont victimes de cambriolages et de vols de façon chronique, et ainsi de suite. C'est un problème important, et nous devons faire un meilleur travail pour recueillir les données afin de savoir comment s'attaquer au problème. Ces types de renseignements sont maintenant recueillis de façon plus efficace.

**M. Carrique :** Merci, sénateur. Je suis tout à fait d'accord avec le président Stamatakis. L'insuffisance des données qualitatives sur lesquelles nous pouvons nous appuyer nous rend vulnérables. Des améliorations ont été apportées. En fait, l'Association canadienne des chefs de police travaille avec Statistique Canada pour veiller à ce que des données fondées sur

forward to have a clear, evidence-based picture on who offenders are and who victims are.

Qualitatively, what I can tell you is that a lot of times it's members of one's own community who are victimized by offenders. That is something, as community leaders, individuals need to really reflect on and think hard about because we have an obligation to protect victims within our own communities and prevent them from being victimized.

I did mention, in my opening comments, a number of statistics. I would ask you to give very serious consideration to the fact that, in a two-year period, we arrested over 9,700 offenders out on bail. Most astonishing and completely unacceptable were 879 charges for sexual assault and 10 charges for murder. This is preventable if we do a better job with bail and sentencing.

My last point, from a qualitative standpoint, is this: In December 2022, I had an officer murdered by an offender who was out on bail who never should have been released if there were appropriate decision-making relating the risk to public safety. As Mr. Stamatakis has said, I think the time is now for us all to come together and make meaningful change that corrects the trajectory of violent crime across this country. The crime severity index has increased by 41% from 2014 to 2024, and we have an opportunity to reverse that trajectory. That time is now.

**Senator Prosper:** Thank you for your service.

**Senator Dhillon:** Thank you for your service and for what you do. I have two questions, commissioner. You mentioned, in your initial statement, some areas that CACP would like to see reversed, amendments that you spoke about. Would you just go through them briefly for us, please?

**Mr. Carrique:** Absolutely. I would be happy to provide a document in writing that goes into much more detail. Essentially, it's the portions that are proposed to amend the Youth Criminal Justice Act related to the sharing and retention of information where charges are not laid against a young person who is investigated. That can be problematic in ensuring a young person gets a proper defence when that information is not disclosed. If they were a suspect and not charged but somebody else was, it prohibits us from meeting our provincial responsibilities in legislation to advise of a child in need of protection. There are all sorts of inherent risks with this that we feel, as written, do not serve their intended purpose, and we propose it be withdrawn and looked at further.

la race soient recueillies et ainsi être en meilleure position pour dresser un portrait clair et fondé sur des données probantes de l'identité des délinquants et des victimes.

Sur le plan qualitatif, ce que je peux vous dire, c'est que, bien souvent, les victimes des délinquants sont des membres de la propre collectivité de ce dernier. C'est une chose à laquelle, en tant que leaders de la collectivité, nous devons réfléchir sérieusement, car nous avons l'obligation de protéger les victimes au sein de nos propres collectivités et de les empêcher d'être victimisées.

J'ai mentionné, dans ma déclaration préliminaire, un certain nombre de statistiques. Je vous demande de réfléchir très sérieusement au fait que, sur une période de deux ans, nous avons arrêté plus de 9 700 délinquants qui étaient en liberté sous caution. Ce qui est le plus étonnant — et complètement inacceptable —, ce sont les 879 accusations d'agression sexuelle et les 10 accusations de meurtre qui ont fait suite à ces arrestations. Ces crimes sont évitables si nous faisons un meilleur travail en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine.

D'un point de vue qualitatif, je terminerai en disant qu'en décembre 2022, un délinquant qui était en liberté sous caution et qui n'aurait jamais été libéré s'il y avait eu des décisions appropriées concernant la sécurité publique a assassiné un agent de police qui était sous mes ordres. Comme M. Stamatakis l'a dit, je pense que le moment est venu pour nous tous de nous unir et d'apporter des changements significatifs visant à corriger la trajectoire des crimes violents dans tout le pays. L'indice de gravité de la criminalité a augmenté de 41 % de 2014 à 2024, et nous avons l'occasion d'inverser cette trajectoire. Le moment est venu.

**Le sénateur Prosper :** Je vous remercie de votre service.

**Le sénateur Dhillon :** Merci de votre service et de ce que vous faites. J'ai deux questions, monsieur le commissaire. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné certains aspects que l'ACCP souhaiterait que l'on annule, vous avez parlé d'amendements. Pourriez-vous les passer brièvement en revue pour nous, s'il vous plaît?

**M. Carrique :** Absolument. Je me ferai un plaisir de vous fournir un document écrit comprenant des explications beaucoup plus détaillées. Essentiellement, il s'agit des parties proposées visant à modifier la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, relatives à la communication et à la conservation de renseignements lorsque des accusations ne sont pas portées contre un jeune qui fait l'objet d'une enquête. Ces parties pourraient poser problème pour ce qui est d'assurer à un jeune une défense adéquate lorsque les renseignements ne sont pas divulgués. Si ce jeune a été suspect et n'a pas été accusé, mais que quelqu'un d'autre l'a été, ces dispositions nous empêcheraient de nous acquitter de nos responsabilités légales provinciales de défendre un enfant qui a besoin de protection. Il

**Senator Dhillon:** I will take you up on that offer: If you will provide us with those details, and also some of the reasons for them, that would be helpful.

I support all of this, and I think there's a lot of support for the work that's been done in this area. We're working through some of the issues coming up for discussion and, as you raised, there are amendments you would like to see addressed.

One area that I have started to ask questions about is the issue around clause 70 of Bill C-14, which allows, in urgent situations, releasing the name of a young person without judicial authorization. While I agree with it in principle, and I understand the reasons for it and that certain circumstances call for us to act to respond in instances where public safety is threatened, I wonder if I can get both your opinions and thoughts on whether you see value on having an independent review of those decisions post-event. That way, there would be a measure of accountability on the criteria that we would use. I expect that police associations and CACP would encourage this and that there would be a policy put around this, a criteria-based approach and a strong framework. Having said that, I know, Tom, you also shared that there is an erosion of public confidence in the entire system. Do you see value in having an independent office review that decision and that act, post-event, to ensure that we have done our part in keeping with the spirit of that legislation and that power?

**Mr. Stamatakis:** I wouldn't be opposed to some kind of a process. I think, though, we need to acknowledge there are processes in place. For example, I would expect there would be clear guidelines and rules around how this would happen, including provincial training regulations and standards with respect to what the expectations on police would be. Of course, if the information were ever released in those exigent circumstances and there were some issues with it, every province now has some type of independent oversight of policing, where that organization in each province — they're all slightly different — could step in and conduct that kind of a review. I think the mechanisms are there. If there were a need for something totally different, it wouldn't concern me at all, but I think we should look at existing systems that we have first because we may be able to accomplish that goal using those systems.

**Senator Dhillon:** Thank you, Tom. Commissioner?

y a toutes sortes de risques inhérents à ces parties qui, selon nous, dans leur forme actuelle, ne servent pas l'objectif visé, et que nous proposons de retirer et d'examiner plus en profondeur.

**Le sénateur Dhillon :** Je vais accepter votre offre : si vous pouviez nous fournir ces renseignements et certaines des explications qui les sous-tendent, ce serait utile.

J'appuie tout ce que vous dites, et je pense qu'il existe beaucoup de soutien pour le travail qui a été fait dans ce domaine. Nous nous penchons sur certaines des questions qui feront l'objet de discussions et, comme vous l'avez soulevé, il y a des amendements que vous aimeriez que l'on aborde.

J'ai commencé à poser des questions sur l'article 70 du projet de loi C-14, qui permet, dans des situations urgentes, de divulguer le nom d'un jeune sans autorisation judiciaire. Bien que je sois d'accord en principe avec cette idée, que j'en comprenne les raisons et que certaines circonstances nous obligent à intervenir dans les cas où la sécurité publique est menacée, je me demande si vous pouvez me dire si vous jugez utile de procéder à un examen indépendant d'une telle décision après coup. De cette façon, il y aurait une mesure de reddition de comptes quant aux critères que nous utiliserions. Je m'attends à ce que les associations de policiers et l'ACCP encouragent cette mesure et à ce qu'il y ait une politique à ce sujet, une approche fondée sur des critères et un cadre solide. Cela dit, je sais, monsieur Stamatakis, que vous avez également dit qu'il y a une érosion de la confiance du public dans l'ensemble du système. Pensez-vous qu'il serait utile qu'un bureau indépendant examine ce type de décision, après coup, pour s'assurer que nous avons fait notre part conformément à l'esprit de cette loi et de ce pouvoir?

**M. Stamatakis :** Je ne m'opposerais pas à une sorte de processus. Je pense toutefois que nous devons reconnaître qu'il y a des processus en place. Par exemple, je m'attendrais à ce qu'il y ait des lignes directrices et des règles claires sur la façon dont cela se ferait, y compris des normes et des règlements provinciaux concernant la formation sur les attentes à l'égard de la police. Bien sûr, si jamais des renseignements sur un jeune étaient divulgués dans des circonstances urgentes et que cela occasionnait des problèmes, chaque province dispose maintenant d'un certain type d'organisation de surveillance indépendante des services de police — elles sont toutes légèrement différentes — qui pourrait intervenir et mener le genre d'examen dont vous parlez. Je pense que les mécanismes nécessaires existent déjà. S'il fallait quelque chose de totalement différent, je ne serais pas du tout préoccupé, mais je pense que nous devrions d'abord examiner les mécanismes existants, car ils pourraient nous permettre d'atteindre cet objectif.

**Le sénateur Dhillon :** Merci, monsieur Stamatakis. Monsieur le commissaire, vous avez la parole?

**Mr. Carrique:** Thank you, senator. I concur with Tom's comments. I believe there are processes and systems in place to ensure accountability to capture lessons learned. I acknowledge in the amendments, it's for a limited 24-hour period, which I think is very important, and I would hope that every province across this country would implement training for officers, as well as ensure that only those trained would be able to make those decisions, that those decisions would be documented and that there would be procedures around definitions that assist with making those critical decisions.

**Senator Dhillon:** Thank you both.

**Senator Simons:** Thank you very much to our witnesses. I want to pick up from something Senator Batters said that prompted a thought from me. In paragraph 515(3)(a.1), it mandates that a court consider the random and unprovoked nature of a violent offence when considering interim release. The two existing factors the court must consider involve the use of violence and prior convictions. There's a clear case in which public safety would obviously favour not granting bail. But if you make the randomness and unprovoked nature of the attack an aggravating factor, what does that mean for people who allegedly commit offences that have a clear reason or premeditation or provocation, like domestic assaults, which are a huge part of the problem of assault and homicide in this country? Doesn't this make it easier for somebody who commits an act in a premeditated fashion or with provocation to get bail than somebody whose actions are random and might well be motivated by a mental health problem?

**Mr. Carrique:** I think this closes a gap, as opposed to weakening previous decisions, as it relates to offenders who commit intimate partner violence, which is obviously a relationship-based offence. That is currently covered under the legislation, and particular attention must be paid to the second principle of bail, which is to protect the public, including victims of and witnesses to the offence. Where there was a gap, where it was unprovoked and a stranger attack, that could be perceived and presented, in some cases, as a one-off. One could say, "This offender doesn't present an ongoing danger. There were other circumstances and factors that led to this." I feel, from my operational experience, that it has made it very difficult to detain those offenders in custody, and this causes the judiciary to have to consider that as an aggravating factor as opposed to a mitigating factor.

**M. Carrique :** Merci, sénateur. Je suis d'accord avec M. Stamatakis. Je crois qu'il y a des processus et des mécanismes en place qui permettent d'assurer la reddition de comptes et de tirer des leçons. Je reconnais que les amendements prévoient une période maximale de 24 heures, ce qui est très important, à mon avis, et j'espère que toutes les provinces du pays mettront en œuvre une formation pour les agents et qu'elles veilleront à ce que seules les personnes formées soient en mesure de prendre ces décisions, à ce que ces décisions soient documentées et à ce qu'il y ait des procédures concernant les définitions qui aident à prendre ces décisions cruciales.

**Le sénateur Dhillon :** Merci à vous deux.

**La sénatrice Simons :** Merci beaucoup à nos témoins. J'aimerais revenir sur une chose que la sénatrice Batters a dite et qui m'a fait réfléchir. L'alinéa 515(3)a.1) exige que le tribunal tienne compte de la nature aléatoire et non provoquée d'une infraction violente lorsqu'il envisage la mise en liberté provisoire. Les deux facteurs existants dont le tribunal doit tenir compte sont l'usage de la violence et les condamnations antérieures. Il y a les cas clairs où la protection de la sécurité publique ferait en sorte que la mise en liberté sous caution ne serait pas accordée. Cependant, si l'on fait du caractère aléatoire et non provoqué de l'agression un facteur aggravant, qu'est-ce que cela signifie pour les personnes qui auraient commis des infractions pour lesquelles il y a une raison claire, une préméditation ou une provocation, comme des actes de violence familiale, qui constituent une grande partie des voies de fait et des homicides dans ce pays? Cela ne fait-il pas en sorte qu'il serait plus facile pour quelqu'un qui commet un acte prémédité ou avec provocation d'obtenir une mise en liberté sous caution que quelqu'un dont les actes sont aléatoires et pourraient bien découler d'un problème de santé mentale?

**M. Carrique :** Je pense que cela comble une lacune, plutôt que d'affaiblir les décisions antérieures, en ce qui concerne les délinquants qui commettent des actes de violence contre un partenaire intime, ce qui est évidemment une infraction fondée sur la relation. Cette infraction est actuellement couverte par la loi, et il faut porter une attention particulière au deuxième principe de la mise en liberté sous caution, qui est de protéger le public, y compris les victimes et les témoins de l'infraction. Là où il y avait une lacune, c'est que lorsqu'il s'agissait d'une attaque non provoquée et d'une attaque par un étranger, cela pouvait être perçu et présenté, dans certains cas, comme un cas isolé. On pouvait dire : « Ce délinquant ne représente pas un danger permanent. Il y a d'autres circonstances et d'autres facteurs qui ont mené à cela. » D'après mon expérience opérationnelle, il est devenu très difficile de détenir ces délinquants, ce qui oblige la magistrature à considérer cela comme un facteur aggravant plutôt que comme un facteur atténuant.

**Mr. Stamatakis:** I agree with Commissioner Carrique. I see it exactly as he described it, and it's about closing this gap that existed with those kinds of offences that we started to see more of.

**Senator Simons:** In Edmonton in the past couple of years, we've had some terrible incidents of people who have been released on bail and reoffended very violently, committing homicides. In most of those cases, what seems to have been a real problem is that those people were released without a proper release plan. They were released back to living rough on the street or to a surety who wasn't equipped to maintain them.

How big a problem is it, not just that we're granting bail, but that we're granting bail without consideration for what happens to the person who has been released?

**Mr. Stamatakis:** That's one of the aspects of this bill that, from our perspective, is going to make a difference — this requirement that those release plans be carefully considered so that they can be effective because that has been one of the problems. It's releasing people without an appropriate plan or releasing people with a plan that puts them right back into the situation that they were in. That probably led to the commission of different offences. There is also the reliance on sureties that were never in a position to supervise the person being released on bail or to hold that person accountable, and the sureties themselves are not accountable in terms of whatever the commitment is that they make. That has been a very big part of why this has become such a big issue.

**Mr. Carrique:** I agree wholeheartedly again. You may have noted in my opening comments that CACP is encouraging further work to be done on the estreatment process, specifically around sureties. I can't think of many times in my policing career when I've actually seen a surety have to forfeit a deposit without cash. It is absolutely necessary to ensure sureties take responsibility for accused persons. They are supposed to monitor and supervise. Without that, there are no consequences, and seldom will there be compliance if there are no consequences.

**Senator K. Wells:** My question for the commissioner.

The statistics you mentioned in your opening statement went by fairly quickly, so I'm hoping you can send those to us and include with them the sources and parameters — I think you mentioned a two-year date range — just to give us a sense of how those statistics are collected.

**M. Stamatakis :** Je suis d'accord avec le commissaire Carrique. Je vois les choses exactement comme il les a décrites. Le projet de loi vise à combler les lacunes qui existaient pour les types d'infractions qui sont devenues de plus en plus fréquentes.

**La sénatrice Simons :** À Edmonton, au cours des dernières années, il y a eu des incidents terribles où des personnes qui avaient été libérées sous caution ont récidivé de façon très violente, commettant des homicides. Dans la plupart de ces cas, ce qui semble avoir été un véritable problème, c'est que ces personnes avaient été libérées sans plan de libération approprié. Elles avaient été remises en liberté et vivaient à la dure dans la rue ou avaient été confiées à une caution qui n'était pas outillée pour les surveiller.

À quel point est-il grave que non seulement nous accordions la mise en liberté sous caution, mais que nous l'accordions sans tenir compte de ce qui arrive à la personne qui a été libérée?

**M. Stamatakis :** C'est l'un des aspects du projet de loi qui, de notre point de vue, fera une différence — l'exigence d'examiner attentivement les plans de mise en liberté afin qu'ils puissent être efficaces, car l'un des problèmes est la mise en liberté de personnes sans plan approprié ou avec un plan qui les replace directement dans la situation dans laquelle elles se trouvaient. Cette approche a probablement conduit à la perpétration de différentes infractions. Il y a aussi le recours à des cautions qui n'ont jamais été en mesure de superviser la personne libérée sous caution ou de la tenir responsable. En outre, les cautions elles-mêmes ne sont pas responsables de l'engagement qu'elles prennent, quel qu'il soit. C'est en grande partie la raison pour laquelle les mises en liberté sous caution sont devenues un si gros problème.

**M. Carrique :** Je suis tout à fait d'accord encore une fois. Vous avez peut-être retenu de ma déclaration préliminaire que l'ACCP encourage la poursuite des travaux sur le processus de confiscation, en particulier en ce qui concerne les cautions. Je n'ai pas souvenir de nombreuses occasions dans ma carrière de policier où j'ai vu une caution perdre un dépôt sans argent. Il est absolument nécessaire de veiller à ce que les cautions assument la responsabilité des accusés. Elles sont censées les surveiller et les superviser, sans quoi il n'y a pas de conséquences, et il est rare qu'il y ait conformité s'il n'y a pas de conséquences.

**Le sénateur K. Wells :** Ma question s'adresse au commissaire.

Vous avez présenté assez rapidement des statistiques dans votre déclaration préliminaire. J'espère que vous pourrez nous les envoyer et y inclure les sources et les paramètres — je pense que vous avez parlé d'une période de deux ans — simplement pour nous donner une idée de la façon dont ces statistiques sont recueillies.

This next bit you may know already, but if not, I invite you to send this with the statistical breakdown: You mentioned those out on bail and what proportion of those individuals are involved in violent offences while they're out on bail versus breaches of conditions or administration of justice. I am just looking for a further breakdown of those stats.

**Mr. Carrique:** I will certainly send the statistics I referred to. I can give you approximate figures in terms of what we call administrative offences for failing to comply or failing to appear. In 2025, the OPP arrested 9,200 offenders on bench warrants, which means they were on some form of release and failed to attend court. We laid over 25,000 charges for failing to comply.

The rest of the statistics that I provided earlier related to violent offences. In total, there were over 54,000 offences against offenders who were out on bail. Of those, 7,540 were for violent crimes.

**Senator K. Wells:** Thank you, and thank you for agreeing to send those statistics in writing to us through the clerk.

To follow up on that, as we're looking at stricter sentencing and bail reforms for certain types of crimes, have you had conversations, for example, in Ontario with the government about correctional and remand system capacity? It seems as if we're going to be exacerbating a significant problem that already exists. If there aren't more dedicated resources to address that, the concern could be that judges could be doing two for one or three for one and time served in inhumane or problematic conditions, and then we're dealing with early release again, which would be exactly what, perhaps, this bill is trying to address — just shifting the problem further down the system.

**Mr. Carrique:** In Ontario, we have. There are short- and long-term plans that have been undertaken by the Ministry of the Solicitor General to increase immediate access to beds and also longer-term plans for new and expanded bed access to ensure they have the capacity to deal with the trending nature of crime and incarceration. Additionally, there have been substantial investments in prosecutors, specifically prosecutors who have subject-matter expertise in bail. It's a whole-of-system approach, as you and President Stamatakis have already highlighted.

Vous l'avez peut-être déjà fait, mais si ce n'est pas le cas, je vous invite à nous envoyer ces statistiques ventilées de la manière suivante : vous avez mentionné les personnes en liberté sous caution et la proportion de ces personnes qui sont impliquées dans des infractions violentes pendant qu'elles sont en liberté sous caution par rapport aux manquements aux conditions ou à l'administration de la justice. J'aimerais simplement obtenir une ventilation plus détaillée de ces statistiques.

**M. Carrique :** Je ne manquerai pas de vous faire parvenir les statistiques auxquelles j'ai fait référence. Je peux vous donner des chiffres approximatifs en ce qui a trait à ce qu'on appelle les infractions administratives pour défaut de se conformer ou défaut de comparaître. En 2025, la Police provinciale de l'Ontario a arrêté 9 200 délinquants faisant l'objet d'un mandat d'arrêt décerné sur le siège, ce qui signifie qu'ils étaient en liberté sous une forme ou une autre et qu'ils ne se sont pas présentés au tribunal. Nous avons porté plus de 25 000 accusations pour défaut de se conformer.

Le reste des statistiques que j'ai fournies plus tôt concernaient les infractions violentes. Au total, il y a eu plus de 54 000 accusations liées à des infractions commises par des délinquants qui étaient en liberté sous caution. De ce nombre, 7 540 concernaient des crimes violents.

**Le sénateur K. Wells :** Merci, et merci d'avoir accepté de nous envoyer ces statistiques par écrit par l'entremise de la greffière.

Dans le même ordre d'idées, alors que nous envisageons des réformes visant des politiques plus strictes de la détermination de la peine et de la mise en liberté sous caution pour certains types de crimes, avez-vous eu des conversations, par exemple, avec le gouvernement de l'Ontario, au sujet de la capacité du système correctionnel et de détention provisoire? Il semble que nous allons exacerber un problème qui existe déjà et qui est important. S'il n'y a pas plus de ressources consacrées à ce système, les juges pourraient faire du deux ou trois pour un et imposer, ce qui entraînerait une détention dans des conditions inhumaines ou problématiques, et nous nous retrouverions alors à nouveau avec la libération anticipée, ce qui serait exactement le problème que ce projet de loi tente peut-être de régler. Nous ne ferions que repousser le problème plus loin dans le système.

**M. Carrique :** En Ontario, nous avons eu ces conversations. Le ministère du Solliciteur général a mis en place des plans à court et à long terme pour accroître l'accès immédiat aux lits, ainsi que des plans à plus long terme pour un accès nouveau et élargi aux lits afin de s'assurer qu'il a la capacité de faire face à la nature croissante de la criminalité et de l'incarcération. De plus, il y a eu des investissements importants dans l'embauche de procureurs, en particulier ceux qui ont une expertise en matière de mise en liberté sous caution. Il s'agit d'une approche

**Mr. Stamatakis:** I can also add that those conversations are happening in most provinces across the country. There is a commitment at the provincial level to build that capacity because there's a recognition that, without that, we're going to be no further ahead. I'm hopeful the provinces will follow through and add that capacity. It is critical if this is going to make the kind of difference that we hope it will.

**Senator Pate:** Thank you. Following up on Senator Wells's questions, I would be interested in more details regarding those stats, especially going back. We know that, since 1998 and the start of some of the bail reforms, we've actually seen a reduction of 75% in break and entry and 57% in motor vehicle theft. So, I would be interested in seeing that disaggregated data.

As recently as this morning, I had a conversation with a police officer about these very issues. One of the things that strikes me is that, when former Senator Boniface was in your position, commissioner, she and I were on a committee that looked at these kinds of issues. We talked about the fact that if we did not invest in mental health issues, addiction issues, housing and supports for folks in the community, we were likely to see the continuation of these sorts of trajectories. It's far easier to look as if you're doing something if you call for longer, more punitive sentences — or more difficulty in achieving judicial interim release.

We're now in this position again. I'd be interested in whether the position of the Canadian Association of Chiefs of Police has changed in that respect in terms of calling for more of those issues to be dealt with upfront in order to help prevent us from ending up in these situations. Your own testimony this morning was that you have seen that many of these folks, the people who are victimized and who are facing potentially being denied bail, are often from the same communities and often living in precarious situations.

I'd be curious as to what else you are recommending at this stage and how those recommendations may have changed over the past decade or two.

**Mr. Carrique:** At CACP, we have maintained our position that social servicing is an absolute essential part of creating safe and healthy communities, and we very actively engage in those partnerships and programs and support investing in them.

What has changed, and not for the good, is the decriminalization pilot project in British Columbia — and an apathy across this country in actually using criminal sanctions to

pansystémique, comme vous et le président Stamatakis l'avez déjà souligné.

**M. Stamatakis :** Je peux également ajouter que ces conversations ont lieu dans la plupart des provinces du pays. Les provinces se sont engagées à accroître leurs ressources, car elles reconnaissent que, si elles ne le font pas, elles ne seront pas plus avancées. J'espère que les provinces respecteront leur engagement et qu'elles ajouteront ces ressources. C'est essentiel pour mettre en œuvre les changements que nous espérons.

**La sénatrice Pate :** Merci. Pour faire suite aux questions du sénateur Wells, j'aimerais avoir plus de détails sur ces statistiques, surtout celles qui remontent à plus longtemps. Depuis 1998 et depuis le début de certaines réformes de la mise en liberté sous caution, nous avons constaté une réduction de 75 % des introductions par effraction et de 57 % des vols de véhicules à moteur. J'aimerais donc voir ces données désagrégées.

Pas plus tard que ce matin, j'ai eu une conversation avec un policier à ce sujet. L'une des choses qui me frappent, c'est que, lorsque l'ancienne sénatrice Boniface occupait votre poste, commissaire, elle et moi siégeons à un comité qui examinait ce genre de questions. Nous avons parlé du fait que si nous n'investissons pas dans les services de santé mentale, de lutte contre la toxicomanie, de logement et de soutien pour les membres de la collectivité, nous risquons de voir ce genre de trajectoires se poursuivre. Il est beaucoup plus facile d'avoir l'air de faire quelque chose si l'on demande des peines plus longues et plus punitives — ou plus difficile d'obtenir une mise en liberté provisoire par voie judiciaire.

Nous nous retrouvons à nouveau dans cette situation. J'aimerais savoir si la position de l'Association canadienne des chefs de police a changé pour ce qui est de demander que davantage de ces problèmes soient réglés dès le début du processus afin de nous aider à éviter de cette situation. Dans votre propre témoignage de ce matin, vous avez dit avoir constaté que bon nombre de ces personnes, les personnes qui sont victimisées et qui risquent de se voir refuser la mise en liberté sous caution, viennent souvent des mêmes communautés et vivent souvent dans des situations précaires.

Je serais curieuse de savoir ce que vous recommandez d'autre à ce stade et comment ces recommandations ont pu changer au cours des 10 ou 20 dernières années.

**M. Carrique :** À l'ACCP, nous avons maintenu notre position selon laquelle les services sociaux constituent un élément absolument essentiel de la création de collectivités sûres et saines, et nous participons très activement à ces partenariats et à ces programmes et appuyons les investissements dans ceux-ci.

Ce qui a changé, et ce n'est pas pour le mieux, c'est le projet pilote de décriminalisation en Colombie-Britannique — et un immobilisme dans tout le pays pour ce qui est de recourir à des

deal with the use of drugs and victimization that stems from that use. The statistics show very strongly that the pilot project was an absolute failure, and it caused a degradation in community safety and well-being. We have adjusted our position to say that the two need to coexist. We still need to deal with enforcement and treat drug traffickers as drug traffickers, since they victimize those who have substance abuse addictions. Also, we should be turning our minds toward court-compelled care, but that is a different subject for another day, though I appreciate the opportunity to clarify our current position, senator.

**Senator Pate:** Thank you for that because, yes, when the decision in B.C. was to decriminalize without providing adequate resources, many of us predicted it would become a more visible issue but not necessarily one whereby the issue gets addressed. That is very much what we've seen as opposed to a failure of the notion of decriminalization: We've seen a greater exposure to the very reasons why people are anesthetizing themselves with drugs and alcohol on the street.

There are a number of folks who are concerned about drawing the conclusion that you just did, including the police officer I was speaking to this morning, who was trying to address an issue involving someone with significant mental health issues and past trauma, someone who, themselves, but for the day, would be victimized.

I would be very interested in any data you have that would support those conclusions. Thank you.

[*Translation*]

**Senator Oudar:** I'll continue to discuss the resources issue, but in terms of your resources within the police forces.

We talked about the real impact of any reform. This also largely depends on the capacity of front-line players, such as yourselves, to apply these new rules in a timely, consistent and well-informed manner. We know that you're facing significant limitations on the ground in the form of resource shortages, excessive workloads and delays.

I would like to hear from Mr. Stamatakis first.

You spoke of quick and responsive accountability. I couldn't agree more. To that end, what suggestions would you make to the police forces for the successful implementation of Bill C-14? What minimum conditions for training, resources and coordination should we consider for the successful implementation of Bill C-14?

sanctions pénales pour lutter contre la consommation de drogues et la victimisation qui en découle. Les statistiques montrent très clairement que le projet pilote a été un échec total et qu'il a entraîné une dégradation de la sécurité et du bien-être des collectivités. Nous avons modifié notre position pour dire que les deux doivent coexister. Nous devons encore nous occuper de l'application de la loi et traiter les trafiquants de drogue comme des trafiquants de drogue, puisqu'ils victimisent les toxicomanes. De plus, nous devrions nous pencher sur la prise en charge par les tribunaux, mais c'est un autre sujet pour un autre jour, même si je suis heureux d'avoir l'occasion de clarifier notre position actuelle, sénatrice.

**La sénatrice Pate :** Je vous en remercie parce que, oui, lorsque la décision de la Colombie-Britannique a été de décriminaliser sans fournir de ressources adéquates, beaucoup d'entre nous ont prédit que cela deviendrait un problème plus visible, mais qu'on ne chercherait pas nécessairement à régler. Voici en grande partie ce que nous avons constaté par rapport à l'échec de la notion de décriminalisation : nous avons constaté une plus grande exposition aux raisons mêmes pour lesquelles les gens s'anesthésient avec des drogues et de l'alcool dans la rue.

Il y a un certain nombre de personnes qui s'inquiètent de tirer la conclusion que vous venez de tirer, y compris l'agent de police à qui je parlais ce matin, qui essayait de régler un problème impliquant une personne ayant d'importants problèmes de santé mentale et un traumatisme passé, une personne qui, elle-même, dans cette situation, serait une victime.

J'aimerais beaucoup connaître toutes les données dont vous disposez pour étayer ces conclusions. Merci.

[*Français*]

**La sénatrice Oudar :** En fait, je vais continuer à discuter de la question des ressources, mais par rapport à vos ressources au sein des corps policiers.

En effet, on a parlé de l'effet réel de toute réforme. Cela dépend aussi beaucoup de la capacité des acteurs de première ligne, comme vous, à appliquer ces nouvelles règles de façon rapide, cohérente et bien éclairée. Sur le terrain, on sait que vous faites face à des contraintes importantes : les ressources manquantes, les surcharges, les délais.

J'aimerais entendre M. Stamatakis en premier.

Vous avez parlé d'une responsabilisation rapide et réactive. Ce sont des propos avec lesquels je suis tout à fait d'accord. Dans ce contexte, que suggèreriez-vous par rapport aux corps policiers pour une mise en œuvre réussie du projet de loi C-14? Quelles conditions minimales en matière de formation, de ressources et de coordination devrions-nous considérer pour une mise en œuvre réussie du projet de loi C-14?

[English]

**Mr. Stamatakis:** As I said in my opening remarks, police personnel are doing their jobs. They are enforcing Canada's laws. They are identifying, locating and arresting repeat violent offenders. The challenge, though, is that once we arrest those repeat violent offenders, if we're releasing them on bail right away, not sentencing appropriately, not getting to the underlying issues and — as was mentioned before — not providing appropriate treatment options once someone is arrested and incarcerated in a facility, then those issues continue.

If we arrest someone and they're released on bail almost immediately, then we're engaging with that person again. That person is recommitting other offences or violent offences, and we're having to engage. That's a drain on resources. The fact is that we can manage what this legislation is attempting to accomplish, but we need the whole system to do the work together so that we are not dealing with the same people over and over again.

[Translation]

**Senator Oudar:** Mr. Carrique, would you like to add anything?

[English]

**Mr. Carrique:** Thank you, senator. This proposed legislation will mitigate some of the strain on our resources. It is preparing bail packages for offenders only to get released and rearrested time and time again that is tying up our resources. It's the 9,200 bench warrants that we had to investigate and apprehend people for, as I referred to, that are taking up our resources. It's the investigation and prosecution of serious crimes like homicide, sex assault and robberies committed by those out on bail, or who did not receive strong enough sentences to deter further criminal activity, that is tying up our resources.

So the enactment of this legislation, if effective, will actually have the desired outcome that we're talking about, which is taking some work away from our officers.

[Translation]

**Senator Oudar:** Thank you.

[Traduction]

**M. Stamatakis :** Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, le personnel policier fait son travail. Il applique les lois du Canada. Il identifie, localise et arrête les récidivistes violents. L'enjeu, cependant, c'est qu'une fois que nous arrêtons ces récidivistes violents, si nous les mettons en liberté sous caution immédiatement, que nous ne leur imposons pas une peine appropriée, que nous ne nous attaquons pas aux problèmes sous-jacents et — comme on l'a déjà mentionné — que nous ne fournissons pas d'options de traitement appropriées une fois qu'ils sont incarcérés dans un établissement, ces problèmes perdurent.

Si nous arrêtons quelqu'un, puis que nous le libérons sous caution presque immédiatement, nous recroisons cette personne, car elle récidive en commettant d'autres infractions ou des infractions violentes, pour lesquelles nous devons l'arrêter. Cela exerce une pression sur les ressources. Le fait est que nous pouvons gérer ce que ce projet de loi tente d'accomplir, mais nous avons besoin que l'ensemble des parties prenantes du système fasse leur travail afin que nous n'ayons pas à traiter avec les mêmes personnes encore et encore.

[Français]

**La sénatrice Oudar :** Monsieur Carrique, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

**M. Carrique :** Merci, sénatrice. Le projet de loi proposé atténuera une partie de la pression exercée sur nos ressources. La préparation de dossiers de mise en liberté sous caution pour des délinquants seulement pour qu'on les libère puis qu'on les arrête à nouveau encore et encore, c'est ce qui accapare nos ressources. Les 9 200 mandats d'arrêt décernés sur le siège pour lesquels nous avons dû enquêter et appréhender des gens, comme je l'ai dit, c'est ce qui accapare nos ressources. Les enquêtes et les poursuites relatives à des crimes graves comme les homicides, les agressions sexuelles et les vols commis par des personnes en liberté sous caution, ou qui n'ont pas reçu des peines suffisamment sévères pour décourager d'autres activités criminelles, c'est ce qui accapare nos ressources.

Donc, ce projet de loi, s'il est efficace, aura en fait le résultat souhaité dont nous parlons, à savoir alléger la charge de travail de nos agents.

[Français]

**La sénatrice Oudar :** Merci.

[English]

**Senator Tannas:** My question is for Commissioner Carrique. I understand that CACP represents about 90% of the police community in Canada. Does that include the RCMP? Are they members?

**Mr. Carrique:** Yes, senator, they are.

**Senator Tannas:** You mentioned some impressive statistics in your remarks. You've seen that they've captured our interest. And a lot of that comes, I think, from successive witnesses over the years who have told us that there is not good data.

I want to suggest to you that your organization probably has an interest in this subject that doesn't wax and wane the way it does for politicians and the public. You are also, I think, probably well qualified to draw the exact information that should be tracked over a long period of time consistently, and you have an interest in doing so.

Have you ever thought about your organization taking this on and developing the national data set consistently — starting as soon as possible? Your members are there, and they have the information. I would be curious to know if you or your organization have ever thought that maybe you're the answer to this chronic problem of having ministers here who say, "We can't get the data," or say, "It's the provinces," and so on. So we continue to have these kinds of situations that we're in right now. Do you have any comment on that?

**Mr. Carrique:** Thank you, senator. There are a number of police services that have very good data, but it hasn't always been that way. There's a collective commitment from police leaders across this country to get better at collecting, analyzing and sharing this data.

Currently, we have onboarded 32 of the 53 police services in the province of Ontario onto our Bail Compliance Dashboard, which will allow us to share data across police services and be more prepared to analyze that data and make meaningful recommendations.

Eventually, we would like to get to a position where we can onboard every police service across this country or share that platform and data set. It is something that we are working toward.

**Senator Tannas:** Have you ever thought of having a conversation with the justice minister, to say, rather than fooling around with the provinces and some top-down issues, they could give you the money and you could put people together and have your members assemble all this? Sometimes, I'm surprised that organizations that are national and have all the right people at the

[Traduction]

**Le sénateur Tannas :** Ma question s'adresse au commissaire Carrique. Je crois comprendre que l'ACCP représente environ 90 % de la communauté policière au Canada. Est-ce que cela inclut les policiers de la GRC? Ces derniers sont-ils membres?

**M. Carrique :** Oui, sénateur, ils le sont.

**Le sénateur Tannas :** Vous avez mentionné des statistiques impressionnantes dans vos observations. Vous avez constaté qu'elles ont capté notre intérêt, ce qui est attribuable en grande partie, je pense, aux témoins qui se sont succédé au fil des ans et qui nous ont dit qu'il n'y avait pas de données de bonne qualité.

Votre organisation a probablement un intérêt pour ce sujet qui ne fluctue pas, comme c'est le cas pour les politiciens et le public. Vous êtes également, je pense, probablement bien qualifié pour recueillir les renseignements qui devraient faire l'objet d'un suivi constant sur une longue période, et que c'est dans votre intérêt de le faire.

Avez-vous déjà songé à la possibilité que votre organisation prenne en charge la collecte d'un ensemble de données nationales de façon uniforme — dès que possible? Vos membres sont sur le terrain et ont accès à l'information. Je serais curieux de savoir si vous ou votre organisation avez déjà pensé que vous étiez peut-être la solution à ce problème chronique des ministres qui disent que nous ne pouvons pas obtenir les données, ou que cela relève des provinces, et cetera, et qui fait en sorte que nous nous retrouvons dans la situation dans laquelle nous sommes à l'heure actuelle. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**M. Carrique :** Merci, sénateur. Il y a un certain nombre de services de police qui ont des données de très bonne qualité, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Les chefs de police de tout le pays s'engagent collectivement à améliorer la collecte, l'analyse et le partage de ces données.

À l'heure actuelle, 32 des 53 services de police de la province de l'Ontario participent à notre Tableau de bord pour le respect des conditions de mise en liberté sous caution, ce qui leur permettra d'échanger des données et d'être mieux préparés à analyser ces données et à formuler des recommandations significatives.

Éventuellement, nous aimerions être en mesure d'intégrer tous les services de police du pays ou de partager cette plateforme et cet ensemble de données. Nous travaillons en ce sens.

**Le sénateur Tannas :** Avez-vous déjà pensé à avoir une conversation avec le ministre de la Justice pour lui dire qu'au lieu de tergiverser avec les provinces et les enjeux de compétence, il pourrait vous donner l'argent pour que vous puissiez réunir vos membres afin qu'ils rassemblent toutes ces données? Parfois, je suis surpris que des organisations nationales

table don't seem to want to take on problem-solving issues that are, to me, incredibly obvious. I would leave you with that, and if you want to make a comment, that's fine. Thank you.

**Mr. Carrique:** Thank you, senator. I will make one comment: This country would be in an ideal state, from a policing standpoint, if there were a will at all levels of government and all levels of leadership — policing included — to move to one records management system. That is the long-term solution. We continue to invest in smaller grants and smaller opportunities. If we want to make big, sustainable, meaningful change, it would be one records management system for an entire country.

**Mr. Stamatakis:** We have made those kinds of submissions to different governments over many years. It is a question of getting consensus across all levels of government and a funding commitment from the appropriate source.

**Senator Tannas:** I think the police association can cut through all of the nonsense that goes on between provincial and federal turf protectors and actually assemble the numbers. My bet is you could get the funding for it. You would have a number of soldiers just here in this room who would help you, rather than hoping for the perfection of 12 jurisdictions coming together to do something quickly to solve a problem. Thanks.

**Senator Dalphond:** Thank you both for appearing today. You represent the chiefs and the members of the police forces. You're on the front line in this part of the criminal process, which is dealing with offences, whether they're being committed or you're trying to prevent them. That's your expertise, and I understand that you are among the stakeholders consulted in preparation of the bill and that you're rather happy or satisfied with the content of the bill.

Would you please tell me how the bail revision will help you to fight organized crime and violent offenders, specifically in your daily work?

**Mr. Carrique:** Certainly, that's a very large question, and I appreciate it senator. I will distill my answer down to a very brief summary. I think it allows us to better combat organized crime and serious offences by actually tying organized crime and naming serious and violent offences within the bail construct and within sentencing. It creates stronger sentencing that denounces and deters crime, and it also creates a stronger bail regime that will prevent repeat violent offenders and those working in concert with organized crime from being released back into our communities to continue to victimize Canadians.

qui réunissent toutes les bonnes personnes à la table ne semblent pas vouloir s'attaquer à des problèmes qui sont, à mon avis, incroyablement évidents. Je vous laisse là-dessus, et si vous voulez faire un commentaire, je n'y vois pas d'inconvénient. Merci.

**M. Carrique :** Merci, sénateur. Je vais faire un commentaire : notre pays serait dans un état idéal, du point de vue des services de police, s'il y avait une volonté de la part de tous les pouvoirs publics et de tous les dirigeants — y compris dans les services de police — de passer à un seul système de gestion des dossiers. C'est la solution à long terme. Nous continuons de gérer de petites subventions qui donnent de petites possibilités. Si nous voulons apporter des changements importants et durables, il faut mettre en place un seul système de gestion des dossiers pour l'ensemble du pays.

**M. Stamatakis :** Nous avons présenté ce genre de propositions à différents gouvernements au fil des ans. Il s'agit de parvenir à un consensus entre tous les ordres de gouvernement et d'obtenir un engagement financier de la source appropriée.

**Le sénateur Tannas :** Je pense que l'association des policiers pourrait mettre fin à toute l'absurdité des chasses gardées provinciales et fédérales et rassembler les chiffres une bonne fois pour toutes. Je parie que vous pourriez obtenir du financement pour cela. Vous auriez un certain nombre de soldats ici même, dans cette salle, qui seraient prêts à vous aider, plutôt que d'espérer que 12 administrations s'entendent parfaitement pour unir leurs forces et faire quelque chose rapidement afin de résoudre le problème. Merci.

**Le sénateur Dalphond :** Merci à vous deux de comparaître aujourd'hui. Vous représentez les chefs et les membres des forces policières. Vous êtes en première ligne en ce qui concerne cette partie du processus pénal et ces infractions, qu'elles aient été commises ou que vous tentiez de les prévenir. C'est votre domaine de compétences, et je comprends que vous faites partie des intervenants qui ont été consultés dans la préparation de ce projet de loi et que vous êtes plutôt satisfaits de son contenu.

Pourriez-vous me dire comment, concrètement, cette réforme de la mise en liberté sous caution vous aidera à lutter contre le crime organisé et les délinquants violents, dans votre travail au quotidien?

**M. Carrique :** C'est une question vraiment très vaste, et je vous en remercie, sénateur. Je vais concentrer ma réponse en un très bref résumé. Je pense que cela va nous permettre de mieux lutter contre le crime organisé et les infractions graves en faisant clairement le lien avec le crime organisé et parce que les infractions graves et violentes seront nommées dans le cadre de mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Le projet de loi crée des peines plus sévères pour dénoncer la criminalité et dissuader les criminels; il crée également un régime de mise en liberté sous caution plus solide afin de

**Senator Dalphond:** I saw the Peel Regional Police have some data about that. If you have access, would you mind providing to the committee how many of the offenders that you arrest are repeat offenders, and how many are related to organized crime, and the impact when you keep people inside and remand — on the criminality rate in the region the week after?

**Mr. Carrique:** There are statistics related to organized crime. It is hard to correlate it into the bail conversation with the current way data is captured, but we have statistics related to organized crime, and you'll see it continues to grow. The Canadian Security Intelligence Service produces data related to organized crime. The number of crime groups continues to grow. Their financial prosperity continues to grow. Being able to deal with appropriate sentencing will help deter that growth and that further embedding into Canadian society that they are relying on for their financial gain.

**Mr. Stamatakis:** I agree with Commissioner Carrique. If there are greater consequences and that sentencing becomes more strident, that will potentially prevent people from organized crime groups from recruiting as well. There's another knock-on benefit down the road.

There are some police services that can provide examples where a repeat violent offender or repeat offender has been arrested and detained and there's an immediate positive effect on crime in a particular community or neighbourhood where that offender might have been prolific.

There is data around specific cases through which you can make that correlation.

**Senator Dalphond:** Thank you. Please provide that data if you have access to it.

**The Chair:** As I understand it, there are no more questions in this first round. I want to thank the witnesses for coming today and assisting us in our work. It's very important, and I know you understand this, that you augment your verbal testimony here today with some written data, particularly on things like the burden-of-proof issue and the recommendations that you're making to amend this act because you don't like amendments that were made in the other place. Thank you for that. Any of the data senators have asked for will be very helpful as we analyze this bill.

Thank you to both witnesses for your attendance here today.

prévenir les récidives violentes et la remise en liberté dans nos collectivités des complices du crime organisé, pour les empêcher de continuer de victimiser des Canadiens.

**Le sénateur Dalphond :** J'ai vu que la police régionale de Peel a des données à ce sujet. Si vous y avez accès, pourriez-vous fournir au comité le nombre de délinquants que vous arrêtez qui sont des récidivistes et préciser combien de crimes sont liés au crime organisé? Pourriez-vous aussi nous parler des effets sur le taux de criminalité dans la région la semaine suivante lorsque vous gardez les gens en détention ou en détention provisoire?

**M. Carrique :** Il y a des statistiques liées au crime organisé. Il est difficile d'établir une corrélation entre les données telles qu'elles se présentent à l'heure actuelle et la mise en liberté sous caution, mais nous avons des statistiques sur le crime organisé, et vous verrez qu'il continue de croître. Le Service canadien du renseignement de sécurité produit des données sur le crime organisé. Le nombre de groupes criminels ne cesse d'augmenter. Leur prospérité financière continue de croître. Le fait de pouvoir leur imposer des peines appropriées contribuera à freiner leur croissance et l'intégration accrue à la société canadienne sur laquelle ils comptent pour en tirer des gains financiers.

**M. Stamatakis :** Je suis d'accord avec le commissaire Carrique. Si les conséquences et les peines s'alourdissent, cela pourrait empêcher un peu les membres des groupes criminels organisés de recruter, aussi. Ce serait un autre avantage à cela.

Certains services de police pourraient vous donner des exemples où un récidiviste violent ou un récidiviste tout court a été arrêté et détenu et où l'effet positif a été immédiat sur la criminalité observée dans la collectivité ou le quartier où ce délinquant était prolifique.

Il existe des données sur des cas précis qui permettent d'établir cette corrélation.

**Le sénateur Dalphond :** Merci. Je vous prierais de nous fournir ces données si vous y avez accès.

**Le président :** Si je comprends bien, il n'y a plus de questions pour ce premier tour. Je tiens à remercier les témoins d'être venus aujourd'hui et de nous aider dans notre travail. Il est très important, et je sais que vous le comprenez, que vous ajoutiez à votre témoignage d'aujourd'hui des données écrites, notamment sur des choses comme le fardeau de la preuve et les recommandations que vous avez à faire pour modifier le projet de loi parce que vous n'aimez pas les amendements qui ont été adoptés dans l'autre chambre. Je vous en remercie. Toutes les données que les sénateurs ont demandées nous seront très utiles dans notre analyse du projet de loi.

Je remercie les deux témoins de leur présence aujourd'hui.

For our second panel, we're pleased to welcome Mr. Benjamin Roebuck, Federal Ombudsperson for Victims of Crime. He is present with us here this morning. As well, we welcome Jennifer Dunn, the Executive Director of the London Abused Women's Centre, appearing by video conference.

Unfortunately, on the notice, you will see Sarah Crawford, Executive Director of the Canadian Resource Centre for Victims of Crime, was to join us by video conference. Unfortunately, there were audio problems, so she will not be able to join us today. We'll see if we can rectify that in the future.

In this case, then, I welcome the two witnesses with us today. We'll start with Mr. Benjamin Roebuck, followed by Ms. Jennifer Dunn. I'm going to ask both witnesses to keep their remarks to five minutes each. We have a number of senators who wish to ask you questions, and we want to make sure all senators have a chance to do that. Please restrict yourselves there. The questions and answers will be limited to four minutes each for each senator. Mr. Roebuck, please proceed.

**Benjamin Roebuck, Federal Ombudsperson for Victims of Crime, Office of the Federal Ombudsperson for Victims of Crime:** Thank you, honourable chair and senators. It's nice to see you again.

We are on the unceded, unsundered territory of the Algonquin Anishinaabeg. Over the past year, I have often heard that we cannot have reconciliation without truth and we cannot have justice in a system that excludes Indigenous women's voices.

My focus today is on compliance with the Canadian Victims Bill of Rights, or CVBR. I appreciated how this committee considered the CVBR during your study of the Miscarriage of Justice Review Commission, and I highlighted your approach in our 10-year progress report on the CVBR.

I support the objective of Bill C-14 and do not want to slow a bill vital to public safety. I do want to raise some issues that would be valuable to capture in formal observations to guide future reforms.

My office hears from victims and survivors across Canada every day. Their message is remarkably consistent: They want to be safe. They want to be heard. They want to be included in decisions that affect their safety.

Just this week, a service provider told me that she has often been on the phone with survivors while the accused, released on bail, was already at their front door, banging to get inside.

Pour la deuxième heure, nous avons le plaisir d'accueillir comme témoin M. Benjamin Roebuck, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, qui est en personne parmi nous ce matin. Nous accueillons également Jennifer Dunn, directrice générale du London Abused Women's Centre, qui comparait par vidéoconférence.

Vous verrez sur l'avis de convocation que Sarah Crawford, directrice générale du Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes, devait se joindre à nous par vidéoconférence. Malheureusement, il y a eu des problèmes de son, et elle ne pourra pas se joindre à nous aujourd'hui. Nous verrons si nous pouvons rectifier le tir ultérieurement.

Sur ce, je souhaite la bienvenue aux deux témoins qui sont avec nous aujourd'hui. Nous allons commencer par l'exposé de M. Benjamin Roebuck, qui sera suivi de Mme Jennifer Dunn. Je vais demander aux deux témoins de s'en tenir à cinq minutes chacun. Un certain nombre de sénateurs souhaitent vous poser des questions, et nous voulons nous assurer que tous aient l'occasion de le faire. Veuillez vous limiter à cela. Chaque sénateur disposera de quatre minutes ensuite pour ses questions et les réponses. Monsieur Roebuck, vous avez la parole.

**Benjamin Roebuck, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels :** Merci, monsieur le président et honorables sénateurs. Je suis heureux de vous revoir.

Nous nous trouvons sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe. Au cours de la dernière année, j'ai souvent entendu dire qu'il ne peut y avoir de réconciliation sans vérité et qu'il ne peut y avoir de justice dans un système qui exclut les voix des femmes autochtones.

Aujourd'hui, je veux me concentrer sur la conformité avec la Charte canadienne des droits des victimes — ou CCDV. J'ai d'ailleurs apprécié la façon dont votre comité a examiné la Charte lors de votre étude sur la Commission d'examen des erreurs judiciaires, et j'ai souligné votre approche dans notre rapport sur les 10 ans de progrès liés à la Charte.

Je soutiens l'objectif du projet de loi C-14, et je ne souhaite pas ralentir un projet de loi crucial pour la sécurité publique. Je veux toutefois soulever certains enjeux qui mériteraient d'être notés de façon officielle afin d'orienter les futures réformes.

Mon bureau entend chaque jour des victimes et des survivantes de partout au pays. Leur message est étonnamment constant : elles veulent être en sécurité. Elles veulent être entendues. Et elles veulent être incluses dans les décisions qui touchent leur sécurité.

Cette semaine même, une intervenante m'a raconté qu'elle se retrouvait souvent au téléphone avec des survivantes pendant que l'accusé — remis en liberté sous caution sans qu'elle soit prévenue — était à leur porte, frappant pour entrer.

For many survivors, the bail stage is one of the highest-risk moments. Yet, too many report not being notified when hearings occur, when the accused is released or where to turn for help when bail conditions are breached — particularly outside office hours.

When a woman is violently assaulted, the Criminal Code requires judges to consider her safety when deciding bail, and courts can impose protective conditions. However, she has no standing in the process herself.

She cannot make submissions if proposed release conditions put her at risk, and she cannot seek a review of decisions that may determine whether she lives or dies.

This is not an information gap; it is a safety gap. Victims cannot protect themselves when decisions are made about their safety without their knowledge.

This year, our office published *Rethinking Justice for Survivors of Sexual Violence: A Systemic Investigation*, the result of an 18-month national systemic investigation involving thousands of participants. In a survey of 1,000 survivors, less than half whose cases had resulted in charges believed that the police or the Crown took their safety seriously. Among survivors sexually assaulted by an intimate partner, fewer than one in four felt they had the information they needed from police or the Crown.

More tangibly, Myrna Dawson, Director of the Canadian Femicide Observatory for Justice and Accountability, shared with us that, from 2018 to 2025, at least 52 women and girls were killed while a protection order was in place or the accused was on bail. No less than 79% of the accused were former intimate partners, and of those with known histories, 54% had prior domestic violence convictions.

Additionally, survivors report that *Gladue* factors, while essential, are not always accompanied by equal consideration of the safety of Indigenous women, consistent with the findings of the national inquiry into missing Indigenous women, girls and 2SLGBTQI+ people. Survivors in small and remote communities have limited protection options when an accused person is released. Conflicting orders between criminal and family courts compromise survivor safety. Finally, across jurisdictions, we still lack consistent national data on how often victims are notified about bail, how often their safety concerns are considered or how breaches affect outcomes. Without data, we cannot evaluate risk or prevention with accuracy.

Pour de nombreuses survivantes, l'étape de la mise en liberté sous caution est l'un des moments les plus risqués. Pourtant, trop d'entre elles ne sont pas avisées lorsque les audiences ont lieu, lorsque l'accusé est remis en liberté, ou ne savent pas vers qui se tourner lorsque les conditions sont enfreintes — particulièrement en dehors des heures de travail.

Lorsqu'une femme est victime de violence, le Code criminel exige que les juges tiennent compte de sa sécurité au moment de décider de la mise en liberté, et les tribunaux peuvent imposer des conditions de protection. Mais la victime n'a aucun statut dans le processus.

Elle ne peut pas présenter ses inquiétudes si les conditions proposées la mettent en danger, et elle ne peut pas demander la révision de décisions qui pourraient déterminer si elle vivra ou non.

Ce n'est pas seulement un manque d'information, il s'agit d'un manque de sécurité. Les victimes ne peuvent pas se protéger si elles n'ont pas connaissance des décisions prises.

Cette année, notre bureau a publié *Repenser la justice pour les survivantes de violence sexuelle*, le résultat d'une enquête systémique nationale de 18 mois, à laquelle des milliers de participantes et de participants ont répondu. Dans un sondage mené auprès de 1 000 survivantes, moins de la moitié de celles dont les dossiers ont mené à des accusations croyaient que la police ou la Couronne prenait leur sécurité au sérieux. Parmi les survivantes agressées sexuellement par un partenaire intime, moins d'une sur quatre estimait avoir reçu de la police ou de la Couronne l'information dont elle avait besoin.

Plus concrètement, Myrna Dawson, directrice de l'Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, a partagé les données suivantes : de 2018 à 2025, au moins 52 femmes et filles ont été tuées alors qu'une ordonnance de protection était en vigueur ou que l'accusé était sous caution. Pas moins de 79 % des accusés étaient d'anciens partenaires intimes. Parmi ceux dont les antécédents étaient connus, 54 % avaient des condamnations antérieures en matière de violence conjugale.

De plus, les survivants signalent que les facteurs énoncés dans l'arrêt *Gladue*, bien qu'essentiels, ne s'accompagnent pas toujours d'une considération équivalente pour la sécurité des femmes autochtones, ce qui concorde avec les conclusions de l'Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues. Dans les petites collectivités et régions éloignées, les options de protection sont limitées lorsque l'accusé est remis en liberté. Les ordonnances contradictoires entre les tribunaux criminels et familiaux compromettent la sécurité des survivantes. Et partout au pays, nous n'avons toujours pas de données nationales uniformes sur la fréquence des notifications aux victimes concernant la mise en

If we want to prevent femicide in Canada, we need to centre survivor safety and survivor voices in how we design and administer bail. We cannot make consequential policy decisions with only half the picture.

These are gaps that may extend beyond the scope of Bill C-14, but they are important to capture in the record and can inform ongoing legislative work on victims' rights.

I'd like to make two recommendations. First, protect victims by providing information. Parliament should ensure that victims have a legal right to proactive notification of bail hearings, release decisions, conditions and how to report breaches.

Second, report on victim safety. This committee could make a formal observation that the annual report on judicial interim release proposed in the bill should include data relevant to the information, protection and participation rights of victims, as required under the Canadian Victims Bill of Rights.

Thank you.

**The Chair:** Thank you, sir. We'll now hear from Ms. Dunn, who is representing the London Abused Women's Centre.

**Jennifer Dunn, Executive Director, London Abused Women's Centre:** Thank you for the invitation to be here today.

My name is Jennifer Dunn, and I am Executive Director of the London Abused Women's Centre, or LAWC, here in London, Ontario.

For more than 43 years, LAWC has supported women and girls who have been subjected to male violence, including intimate partner violence, sexual exploitation and trafficking, with long-term trauma- and violence-informed counselling, advocacy and support.

Every day, we see how decisions made within Canada's justice system shape not only women's safety but their faith in justice itself. Bail and sentencing decisions are not simply legal concepts. For the women we serve, they can be the difference between safety and serious harm or even life and death.

liberté sous caution, la prise en compte de leurs préoccupations en matière de sécurité ou l'impact des manquements aux conditions. Sans données, il est impossible d'évaluer — ou de prévenir — les risques avec précision.

Si nous voulons prévenir le féminicide au Canada, nous devons placer la sécurité et la voix des survivantes au cœur de la conception et de l'application du système de mise en liberté sous caution. Nous ne pouvons pas prendre des décisions politiques ayant des conséquences majeures en ne disposant que de la moitié de l'information.

Ces lacunes dépassent peut-être la portée du projet de loi C-14, mais elles méritent d'être inscrites au compte rendu et peuvent éclairer les travaux législatifs en cours sur les droits des victimes.

J'aimerais faire deux recommandations. Premièrement, protéger les victimes en leur fournissant de l'information. Le Parlement devrait garantir aux victimes un droit légal à un avis proactif concernant les audiences de mise en liberté sous caution, les décisions de mise en liberté, les conditions et la manière de signaler les manquements.

Deuxièmement, il faut faire rapport sur la sécurité des victimes. Le comité devrait explicitement recommander que le rapport annuel sur la mise en liberté provisoire inclue des informations pertinentes aux droits des victimes en matière d'information, de protection et de participation, comme l'exige la Charte canadienne des droits des victimes.

Merci.

**Le président :** Merci, monsieur. Nous allons maintenant entendre Mme Dunn, qui représente le London Abused Women's Centre.

**Jennifer Dunn, directrice générale, London Abused Women's Centre :** Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Jennifer Dunn et je suis directrice générale du London Abused Women's Centre, ou LAWC, ici à London, en Ontario.

Depuis plus de 43 ans, le LAWC vient en aide aux femmes et aux filles victimes de violence masculine, dont la violence entre partenaires intimes, l'exploitation sexuelle et la traite de personnes, grâce à des services de soutien, de défense des droits et de thérapie à long terme qui tiennent compte des traumatismes et de la violence.

Chaque jour, nous voyons comment les décisions prises au sein du système de justice canadien influencent non seulement la sécurité des femmes, mais aussi leur foi en la justice elle-même. Les décisions sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine ne sont pas que des concepts

I want to acknowledge that Bill C-14 is responding to very real and urgent concerns about repeat violence and escalating risk. From a front-line perspective, particularly in cases involving strangulation, for example, those risks are deeply concerning.

At the same time, I think it is very important to say that we must be cautious not to rely on more punitive responses to address violence against women on their own.

LAWC strongly believes that, without meaningful investments in prevention, guaranteed livable income and long-term support, we risk creating the appearance of safety without changing the underlying conditions that allow violence to continue.

We know from both research and practice that non-fatal strangulation, for example, is one of the strongest predictors of future lethal violence.

As Senator Dalphond noted in reading before the Senate:

. . . assaults and sexual assaults involving strangulation constitute a known risk factor for escalating violence or fatal violence against women leading to femicide.

From a front-line perspective, we see that risk play out in very real ways.

LAWC sits as co-chair of the High-Risk Action Table for Femicide Prevention, which is a collaborative of organizations across London and Middlesex County that provides a coordinated response to the escalating and imminent risk of femicide.

As part of this work, I recently attended specialized training with the London Police Service provided by the Training Institute on Strangulation Prevention and learned that women who are strangled by their partners and survive are 750% more likely to be a victim of attempted femicide at a later time and are 800% more likely to be killed by their partner in a subsequent assault.

When these cases come before the courts at the bail stage, they must be understood not as isolated incidents but as indicators of escalating and potentially fatal risk. Recognizing this risk in bail decisions is absolutely critical.

juridiques. Pour les femmes que nous servons, elles peuvent faire la différence entre la sécurité et des préjudices graves, voire entre la vie et la mort.

Je tiens à souligner que le projet de loi C-14 répond à des préoccupations très réelles et urgentes concernant la récidive et l'escalade des risques. Pour les intervenants de première ligne, en particulier dans les cas d'étranglement, par exemple, ces risques sont très alarmants.

En même temps, je pense qu'il est très important de dire que nous devons faire attention de ne pas nous contenter de mesures plus punitives pour lutter contre la violence faite aux femmes.

Le LAWC croit fermement que sans véritable investissement dans la prévention, le revenu de subsistance garanti et le soutien à long terme, nous risquons de créer une apparence de sécurité sans changer les conditions sous-jacentes qui permettent à la violence de se perpétuer.

Nous savons, grâce à la recherche et à nos observations pratiques, que l'étranglement non fatal, par exemple, est l'un des prédicteurs les plus robustes de violence mortelle future.

Le sénateur Dalphond l'a fait remarquer lui-même en lisant cet extrait devant le Sénat :

[...] les agressions et les agressions sexuelles impliquant l'étranglement constituent un facteur de risque connu de violence mortelle ou d'escalade de la violence contre les femmes menant à un féminicide.

En première ligne, nous voyons ce risque se manifester de manière très réelle.

Le LAWC copréside la Table d'action à risque élevé pour la prévention des féminicides, qui regroupe diverses organisations de London et du comté de Middlesex, pour fournir une réponse coordonnée à l'escalade des risques de féminicide et à l'imminence du risque.

Ainsi, j'ai récemment suivi une formation spécialisée avec le service de police de London offerte par le Training Institute on Strangulation Prevention, où j'ai appris que les femmes qui sont étranglées par leur partenaire et survivent sont 750 % plus susceptibles que les autres d'être victimes d'une tentative de féminicide plus tard et 800 % plus susceptibles d'être tuées par leur partenaire lors d'une agression subséquente.

Lorsque ces affaires se retrouvent devant les tribunaux à l'étape de la mise en liberté sous caution, il ne faut pas considérer ces agressions comme des incidents isolés, mais comme des indicateurs d'escalade des risques et de risque potentiellement mortel. Il est absolument essentiel de reconnaître ce risque dans les décisions de mise en liberté sous caution.

In London, we remember Breanna Broadfoot, who, in March 2024, was brutally attacked by her boyfriend. She was left with broken bones in her face and severe bruising from strangulation. She was only 16 years old. He was arrested and charged, but he was released from custody and was told to attend court in July.

Unfortunately, on July 16, 2024, Breanna was attacked by him again and passed away from her injuries on July 18. In November 2025, Brett Broadfoot, Breanna's father, appeared before the House of Commons about this same bill and said:

... I truly feel that Breanna could and should still be with us if her abuser had not been released after the original attack . . . .

Violence is rarely a single incident. It is a pattern. When a violent offender is released, survivors are often forced to relocate, leave employment or live in hiding. They have to change their lives to be safe, often with few resources available to them, specifically financial resources. These are not temporary disruptions; they are profound losses of safety, stability and identity.

A trauma- and violence-informed approach means thinking about what a decision on bail will mean for her safety tonight, tomorrow and in the months or years ahead, and how not only the perpetrator but the system can cause harm with a decision that is made.

In London, we also remember Caitlin Jennings, a young woman whose life was taken in an act of femicide. In her case, the accused was denied bail after a very detailed judicial decision. I was grateful to be able to attend the bail hearing with Caitlin's father, Dan.

While nothing can undo the loss of Caitlin's life, that decision provided her family with some measure of reassurance that the system could prioritize public safety where the risk was clear. Legislation sets a framework, but safety is determined in practice. Meaningful reform cannot happen in isolation.

Right now, the imbalance is significant. The criminal justice system receives the majority of investment, while front-line services are left to fundraise in order to survive. Yet it's those services, services like ours at LAWC — counselling, safety planning, housing and advocacy — that allow women to stay safe long enough to participate in their journey to justice — whatever that may look like for them. Without these supports, risk management is effectively downloaded onto survivors themselves.

À London, nous nous souvenons de Breanna Broadfoot, qui a été brutalement attaquée par son petit ami en mars 2024. Elle s'est retrouvée avec des os cassés au visage et de graves ecchymoses causées par l'étranglement. Elle n'avait que 16 ans. Il a été arrêté et accusé, mais il a été libéré et on lui a dit de se présenter au tribunal en juillet.

Malheureusement, le 16 juillet 2024, il s'en est pris de nouveau à Breanna, qui a succombé à ses blessures le 18 juillet. En novembre 2025, Brett Broadfoot, le père de Breanna, a comparu devant la Chambre des communes au sujet du même projet de loi et a dit :

[...] je suis convaincu que Breanna pourrait et devrait être encore parmi nous si son agresseur n'avait pas été libéré après la première agression [...]

La violence est rarement un incident isolé. C'est un schéma. Lorsqu'un délinquant violent est libéré, les survivantes sont souvent forcées de déménager, de quitter leur emploi ou de vivre cachées. Elles doivent changer de vie pour être en sécurité, souvent avec bien peu de ressources, notamment des ressources financières. Il ne s'agit pas de perturbations temporaires; il s'agit de pertes profondes de sécurité, de stabilité et d'identité.

Une approche qui tient compte des traumatismes et de la violence consisterait à réfléchir à ce que la décision de mettre le délinquant en liberté sous caution signifierait pour la sécurité de la survivante ce soir, demain et dans les mois ou les années à venir, ainsi qu'aux torts que peuvent causer non seulement l'auteur du crime, mais aussi le système.

À London, nous nous souvenons également de Caitlin Jennings, une jeune femme qui a perdu la vie par féminicide. Dans son cas, l'accusé s'était vu refuser la mise en liberté sous caution dans une décision judiciaire très détaillée. Je suis reconnaissante d'avoir pu assister à l'audience sur la mise en liberté sous caution avec le père de Caitlin, Dan.

Bien que rien ne puisse compenser la perte de la vie de Caitlin, cette décision a rassuré sa famille dans une certaine mesure quant au fait que le système a su donner la priorité à la sécurité publique là où le risque était clair. La loi établit un cadre, mais la sécurité dépend de ce qui est fait dans la pratique. Une réforme fructueuse ne peut se faire en vase clos.

À l'heure actuelle, le déséquilibre est important. Le système de justice pénale reçoit la part du lion des investissements, tandis que les services de première ligne doivent faire des levées de fonds pour survivre. Pourtant, ce sont ces services, des services comme ceux que nous offrons au LAWC (un soutien thérapeutique, de la planification de sécurité, du logement et de la défense des droits) qui permettent aux femmes de rester en sécurité assez longtemps pour cheminer vers la justice — peu importe ce à quoi cela peut ressembler pour elles. Sans ces mesures de soutien, la gestion des risques est refilée aux survivantes elles-mêmes, dans les faits.

Accountability must be meaningful when bail is granted. We have seen cases where high-risk offenders are released to sureties who are unable or unwilling to follow conditions. When thinking about this from a lens of power and control, a high-risk offender will not be deterred by conditions on a paper alone. Perpetrators must learn that their actions and behaviours are not acceptable. This learning can actually begin from a very young age.

We are not advocating for everyone to be held or not receive bail. Overly punitive responses can deepen harm, particularly for Indigenous and racialized communities, who are already overrepresented in the system.

What we call for is precision. High-risk, repeat violent offenders, particularly where there are clear indicators of escalating violence, must be treated as such.

At the same time, we must continue to address the systemic inequities that shape who comes into contact with the justice system in the first place.

In closing, we would like to respectfully recommend the following: first, that legislative changes impacting survivors be accompanied by sustained investment in counselling, advocacy and support services; second, that those making bail decisions receive training on male violence against women, including patterns of power and control; and third, that implementation be monitored closely to assess both effectiveness and unintended impacts, particularly on overrepresented and vulnerable populations.

Every woman deserves to live free from violence. Safety must not depend on chance. It cannot be inconsistent. It must be the result of deliberate, informed and coordinated decisions across systems. Bill C-14 is one part of that work, but it cannot stand alone. Thank you.

**The Chair:** Thank you to both witnesses. We'll now move to questions from senators.

**Senator Batters:** Thank you to both of you for being here and for all the work you do every day to help victims of crime.

Ms. Dunn, thank you for outlining the compelling example of Breanna Broadfoot. It reminds us all that there are real-world consequences to these issues and they are not theoretical situations.

Il doit y avoir une véritable responsabilisation quand la mise en liberté sous caution est accordée. Nous avons vu des cas de délinquants à haut risque remis en liberté sous caution, qui ne peuvent pas ou ne veulent pas respecter les conditions. Du point de vue du pouvoir et du contrôle, des conditions imposées sur papier seulement n'auront pas grand poids pour dissuader un délinquant à haut risque. Les agresseurs doivent apprendre que leurs actes et leurs comportements ne sont pas acceptables. Cet apprentissage peut en fait commencer à un très jeune âge.

Nous ne préconisons pas que tout le monde soit détenu ou que personne ne soit libéré sous caution. Des mesures trop punitives peuvent causer plus de tort que de bien, surtout dans les communautés autochtones et racisées, qui sont déjà surreprésentées dans le système.

Ce que nous réclamons, c'est de la précision. Les délinquants violents à haut risque de récidive doivent être traités comme tels, surtout lorsqu'il y a des indicateurs clairs d'escalade de la violence.

En même temps, il faut continuer de nous attaquer aux inégalités systémiques qui déterminent qui entre en contact avec le système de justice au départ.

En conclusion, nous aimerions recommander respectueusement ce qui suit : premièrement, que les modifications législatives ayant une incidence sur les survivantes s'accompagnent d'investissements à long terme dans les services psychologiques, de défense des droits et de soutien; deuxièmement, que les personnes qui prennent les décisions sur la mise en liberté sous caution reçoivent une formation sur la violence masculine contre les femmes, y compris sur les modèles de pouvoir et de contrôle; et troisièmement, qu'on surveille de près la mise en œuvre des nouvelles dispositions afin d'en évaluer l'efficacité et les conséquences imprévues, en particulier sur les populations surreprésentées et vulnérables.

Chaque femme mérite de vivre à l'abri de la violence. La sécurité ne doit pas dépendre de la chance. Elle ne peut pas être aussi variable. Elle doit être le résultat de décisions délibérées, éclairées et coordonnées entre les systèmes. Le projet de loi C-14 constitue un pas dans la bonne direction, mais il ne peut pas suffire à lui seul. Merci.

**Le président :** Merci aux deux témoins. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

**La sénatrice Batters :** Je vous remercie tous les deux de votre présence et de tout le travail que vous faites chaque jour pour aider les victimes d'actes criminels.

Madame Dunn, je vous remercie de nous avoir donné l'exemple convaincant de Breanna Broadfoot. Cela nous rappelle à tous que ces problèmes ont des conséquences bien réelles et qu'il ne s'agit pas de situations purement théoriques.

I'd like to start first with you, Mr. Roebuck. Bill C-14 does tighten conditional sentences for certain sexual offences, but other serious crimes can still, in some scenarios, result in a sentence served in the community. Do victims fear that violent or dangerous offenders can still go back home? What message does that send to victims in terms of safety and confidence in the justice system? Do you think there are other categories of offenders that should, in your view, be clearly excluded from conditional sentences — period?

**Mr. Roebuck:** Thank you for the question. I'd also like to thank Ms. Dunn for her comments. They were very important.

One area we've raised for added precaution is regarding strong stalking behaviours as a risk factor, where conditional sentences may not be sufficient to guard against those behaviours if they're continuing. If somebody is already violating boundaries repeatedly as a pattern of the offence, there may need to be greater safety precautions or at least greater attention given if the conditions are violated in that case.

What we'd like to see is that the safety and protection rights of survivors take on greater meaning and that their voices are included in decisions that affect their safety. Right now, the courts are required to consider victim safety, but there's not always a measure or a vehicle for the actual safety concerns to be considered. We might actually impose unnecessary conditions for victim safety that are beyond what's required and not address the most critical things that would make survivors safer. We'd like to see stronger participation protection rights. Information is a safety issue as well.

**Senator Batters:** Thank you.

Ms. Dunn, thank you also for outlining the risk factors of strangulation and non-fatal strangulation. In my second reading speech as critic of the bill, I outlined a personal situation where my former legal assistant was strangled to death after she had been assaulted by the same man two weeks earlier and he had been let out on bail. It's just a horrendous situation that too often happens.

Bill C-14 expands reverse onus for certain high-risk scenarios, particularly in cases where strangulation or suffocation is alleged or there is extortion with violence.

J'aimerais d'abord m'adresser à vous, monsieur Roebuck. Le projet de loi C-14 restreint la possibilité d'imposer des peines avec sursis pour certaines infractions sexuelles, mais d'autres crimes graves peuvent encore, dans certains scénarios, donner lieu à une peine purgée dans la collectivité. Les victimes doivent-elles encore craindre que des délinquants violents ou dangereux puissent retourner chez eux? Quel message cela envoie-t-il aux victimes sur le plan de la sécurité et de la confiance envers le système de justice? Pensez-vous qu'il y a d'autres catégories de délinquants qui, à votre avis, devraient être carrément exclues de l'imposition de peines avec sursis?

**M. Roebuck :** Je vous remercie de la question. J'aimerais également remercier Mme Dunn de ses commentaires. Ils étaient très importants.

Relativement aux facteurs de risque, nous avons notamment fait valoir que les peines avec sursis ne sont pas nécessairement suffisantes pour prévenir la poursuite des comportements de harcèlement criminel. Si un individu enfreignait déjà les limites de façon répétée lorsqu'il a commis l'infraction, il pourrait être nécessaire de prendre des mesures de sécurité plus strictes ou, à tout le moins, de surveiller la situation de plus près si les conditions ne sont pas respectées en pareil cas.

Ce que nous aimerions, c'est que les droits à la sécurité et à la protection des survivants prennent tout leur sens et que la voix de la victime soit prise en compte dans les décisions qui ont une incidence sur sa sécurité. À l'heure actuelle, les tribunaux sont tenus de prendre en considération la sécurité des victimes, mais il n'y a pas toujours de mesure ou de mécanisme en place pour donner suite à leurs inquiétudes lorsqu'elles craignent vraiment pour leur sécurité. Il est en fait possible que nous imposions des conditions qui vont au-delà de ce qui est nécessaire, mais n'assurent aucunement la sécurité des victimes, en négligeant du même coup de nous attaquer aux enjeux fondamentaux de manière à améliorer la sécurité des survivantes. Nous aimerions que les droits de participation et de protection soient renforcés. L'information est aussi une affaire de sécurité.

**La sénatrice Batters :** Merci.

Madame Dunn, je vous remercie également d'avoir décrit les facteurs de risque liés à l'étranglement, qu'il soit léthal ou non. Dans mon discours à l'étape de la deuxième lecture en tant que critique du projet de loi, j'ai décrit une situation personnelle où mon ancienne adjointe juridique a été étranglée à mort après avoir été agressée deux semaines plus tôt par le même homme qui avait entretemps été libéré sous caution. C'est une situation tout simplement horrible qui se produit trop souvent.

Le projet de loi C-14 étend l'inversion du fardeau de la preuve à certains scénarios à haut risque, en particulier dans les cas où il y a allégation d'étranglement ou de suffocation, ou encore d'extorsion avec violence.

My question to you is this: In your view, is reverse onus — which, of course, still allows judicial discretion to release that offender — sufficient, or should there be a more restrictive approach, for example, a stronger presumption of detention, in those types of circumstances?

**Ms. Dunn:** Thank you very much for your question.

With regard to reverse onus — if I'm not mistaken, trafficking is included in the reverse onus provisions as well — I think that's one step. It's definitely helpful. I do think, however, there should be stronger — I'm going to use the word "penalties," for those who cause those types of harm.

I want to go back even further in my answer because I feel like it's important. I touched on this in what I had to say. I know this is about Bill C-14, but I want to bring in the very important facts about education and prevention work that must be included when we're talking about this. When somebody commits a violent act of strangulation or is trafficking somebody, it's not isolated. It's not like somebody just decides they're going to do this kind of thing, so I think it's important to think about it that way as well and not look at this in isolation.

While it's very important, for lack of a better way to say it, for somebody to prove why they should be released and why they won't perform this kind of act again, we also have to look at what supports are available to make sure that that doesn't happen. We could talk about early intervention, education and all of that, but what is actually available for the individual who has caused harm to make sure that it doesn't happen again? A stricter, harsher penalty isn't the answer.

I know that maybe doesn't answer your question exactly, senator, but I think this issue is so nuanced when we're looking at violence against women that we can't look at one response on its own. I think that's really important.

[*Translation*]

**Senator Miville-Dechéne:** Ms. Dunn, I'll start with a question for you, in French. You said that, at the bail stage, we should be able to provide training to the judges who release the accused persons before they go to trial. I take it that the judges who make these decisions fail to understand either the nature or the severity of sexual violence or violence against women, such as strangulation?

Ma question est la suivante : à votre avis, le renversement du fardeau de la preuve — qui, bien sûr, n'empêche pas les juges d'exercer leur pouvoir discrétionnaire pour libérer le délinquant — est-il suffisant, ou devrait-il y avoir une approche plus restrictive, par exemple, une présomption de détention plus forte, dans des circonstances de la sorte?

**Mme Dunn :** Merci beaucoup de votre question.

En ce qui concerne l'inversion du fardeau de la preuve — et, si je ne m'abuse, la traite des personnes est également visée par ces dispositions —, je pense que c'est une étape certes utile. Je pense toutefois qu'il devrait y avoir des sanctions plus sévères pour ceux qui causent ce genre de préjudice.

J'aimerais revenir encore plus loin en arrière, parce que je pense que c'est important. J'en ai parlé un peu dans mes observations liminaires. Je sais que nous traitons aujourd'hui du projet de loi C-14, mais je tiens à souligner l'importance du travail de sensibilisation et de prévention qui doit être fait dans ce contexte. Lorsqu'un individu commet un acte aussi violent qu'un étranglement ou qu'il se livre à la traite de personnes, on ne peut plus parler d'un geste isolé. Ce n'est pas comme si quelqu'un décidait simplement de commettre des actes semblables. J'estime donc qu'il est primordial de considérer les choses dans la même optique et de ne pas les examiner isolément.

Bien qu'il soit très important que quelqu'un ait à faire valoir, preuves à l'appui, qu'il devrait être libéré et qu'il ne commettra plus d'actes de la sorte, nous devons également prendre en considération les mesures de soutien disponibles pour nous assurer que cela ne se produise pas. Nous pourrions parler d'intervention précoce, de sensibilisation et de tout le reste, mais qu'est-ce qui est réellement offert à l'individu qui a causé un tel préjudice afin de veiller à ce qu'il ne récidive pas? Une peine plus sévère n'est en effet pas forcément la solution.

Je sais que cela ne répond peut-être pas exactement à votre question, sénatrice, mais j'estime qu'il y a tellement de nuances associées à cet enjeu de la violence faite aux femmes que nous ne pouvons pas examiner une piste de solution sans tenir compte du reste. Je crois que c'est très important.

[*Français*]

**La sénatrice Miville-Dechéne :** Madame Dunn, je vais commencer avec une question pour vous, en français. Vous avez dit qu'à l'étape de la mise en liberté sous caution, il faudrait pouvoir offrir de la formation aux juges qui libèrent les accusés avant la tenue de leur procès. Dois-je comprendre que les juges qui prennent ces décisions ne comprennent pas soit la nature, soit la sévérité de la violence sexuelle ou de la violence envers les femmes, notamment l'étranglement?

I also take it that the judges generally underestimate the seriousness of these acts and the fact that they're part of a string of acts that could end in murder? In your opinion, aside from the different definitions of each act, do the judges take violence against women seriously enough at the bail stage?

[English]

**Ms. Dunn:** Thank you so much for the question. It's nice to see you again, senator.

I believe that those across the criminal justice system in general, not only judges, need additional training and education on all of the nuances involved in violence against women. I think we have a large problem when it comes to everything that you would need to know about the pattern of escalation or coercive control regarding sexual assault, intimate partner violence or trafficking. What that looks like needs to be examined in a way that would capture a full criminal history or a full history of what has happened in a relationship, for example, if we're talking about intimate partner violence. That's very important.

To answer your question, yes, additional training and education are definitely required for judges, and it should never just be something that a judge can choose to do. I think it should be mandatory.

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** I also have a question for Mr. Roebuck.

You explained quite clearly that the women — the victims — are kept out of the bail hearing system. I gather from your comments that the victims aren't informed before the hearing takes place? They aren't informed that the hearing took place? They aren't informed of the bail conditions?

Did I understand all this correctly?

[English]

**Mr. Roebuck:** Right now, in Canada, if your phone bill is going to change by \$5, the cellphone company has to tell you; however, if a person who has harmed a woman is released on bail, there is not a legal requirement in the Criminal Code to inform that woman.

What we see in Canada is that many jurisdictions, provincially, have either legislation or policy to guide bail notification, but it is not consistent and there is no legal requirement in the code itself to anchor some of those pieces, so

Dois-je aussi comprendre que de façon générale, on sous-estime la gravité de ces gestes et le fait qu'ils font partie d'une chaîne de gestes susceptibles de finir en assassinat? Selon vous, au-delà des différentes définitions de chaque acte, prend-on suffisamment au sérieux la violence envers les femmes à l'étape de la mise en liberté sous caution?

[Traduction]

**Mme Dunn :** Merci beaucoup de la question. C'est un plaisir de vous revoir, sénatrice.

Je crois que les intervenants du système de justice pénale en général, et pas seulement les juges, ont besoin d'une formation supplémentaire afin d'être davantage sensibilisés à toutes les nuances associées à la violence faite aux femmes. Dans le contexte des agressions sexuelles, de la violence entre partenaires intimes ou de la traite de personnes, j'estime qu'il y a de graves lacunes à combler dans l'approche de ces intervenants quant au schéma d'escalade ou de contrôle coercitif, du fait qu'ils devraient mieux tenir compte de l'ensemble des événements qui ont mené à la situation problématique. C'est très important.

Pour répondre à votre question, il est absolument nécessaire de mieux former les juges et de les sensibiliser davantage à ces enjeux dans le cadre d'un mécanisme qui devrait être obligatoire, et non laissé à la discrétion de chacun.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** J'ai aussi une question pour M. Roebuck.

Vous avez très bien expliqué le fait que les femmes, les victimes donc, sont gardées en dehors du système d'audience sur mise en liberté sous caution des accusés. Si je comprends bien ce que vous dites, on n'informe pas les victimes avant que l'audience ait lieu? On ne les informe pas que l'audience a eu lieu? On ne les informe pas des conditions de libération sous caution?

Est-ce que je comprends bien tout cela?

[Traduction]

**M. Roebuck :** À l'heure actuelle, au Canada, si votre facture de téléphone augmente de 5 \$, l'entreprise de téléphonie cellulaire doit vous en aviser. En revanche, si une personne qui a causé des préjudices à une femme est libérée sous caution, il n'y a pas d'obligation légale dans le Code criminel d'en informer la victime.

Nous constatons que de nombreuses administrations provinciales ont des lois ou des politiques régissant les avis de mise en liberté sous caution, mais elles ne sont pas uniformes et il n'y a pas dans le code lui-même d'obligation légale associée à

there are gaps. I heard this week that we have policies in Ontario about some of those gaps for survivors.

The Criminal Code currently includes a provision where a judge is required to ask if the victim has been notified that they have a right to receive the conditions. What is different about bail than other parts of engagement is that the safety interests are highly engaged. I believe we need proactive notification of all of those pieces, and that it's not sufficient to require a victim to ask for that. So, we do need legal protection for survivors.

**Senator Miville-Dechêne:** So should it be in this bill or in other bills? Where should it be?

**Mr. Roebuck:** There's an opportunity with Bill C-16, which has just come to committee in the House — the protecting victims act — where some of these measures could be picked up. If there's an observation here that signals the need for that, I think it's an opportunity.

[Translation]

**Senator Miville-Dechêne:** Thank you.

[English]

**The Chair:** I have a question, Mr. Roebuck.

Wouldn't it be better to give victims standing in the bail hearing? We could amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the act in Bill C-14 and cure that problem here. There's an opportunity to do that here, isn't there?

**Mr. Roebuck:** I will never argue against victim standing, but I also recognize that bail courts might be doing 200 cases a day. There are ways to include victims' voices and have consultation at the federal level. We have a regular system where, at any point, victims can submit safety concerns, and it's from them directly with their specific concerns. Something like that could be adopted by provinces in their administration. There are ways to do it that wouldn't be as resource intensive, but independent legal advice paired with the ability to have a submission like that could provide some limited standing without overwhelming the courts.

certaines de ces directives, de sorte que l'application de ces mesures est parfois problématique pour les survivants. J'ai entendu dire cette semaine que c'était le cas en Ontario, une province qui a pourtant adopté des politiques à cet effet.

Le Code criminel comprend actuellement une disposition selon laquelle un juge est tenu de demander si la victime a été avisée qu'elle a le droit d'être informée des conditions de mise en liberté sous caution. En pareil cas, ces conditions sont particulièrement importantes du fait que la sécurité de la victime est en jeu. J'estime qu'il faut imposer une notification proactive de tous ces éléments, plutôt que de forcer la victime à en faire la demande. Nous avons donc besoin d'une protection juridique pour les survivants.

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Est-ce que cela devrait se faire dans le cadre de ce projet de loi ou au moyen d'autres mesures législatives? Où devrait-on trouver cette obligation?

**M. Roebuck :** On pourrait intégrer certaines de ces mesures au projet de loi C-16, la Loi visant à protéger les victimes, qui vient d'être renvoyé au comité de la Chambre. Je pense que c'est une occasion qui s'offre à nous s'il est effectivement déterminé ici que c'est ce qu'il convient de faire.

[Français]

**La sénatrice Miville-Dechêne :** Merci.

[Traduction]

**Le président :** J'ai une question pour vous, monsieur Roebuck.

Ne serait-il pas préférable que les victimes aient qualité pour agir lors de l'audience sur la mise en liberté sous caution? Nous pourrions modifier le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et l'autre loi visée par le projet de loi C-14 pour régler directement ce problème. Ce projet de loi ne nous offre-t-il pas l'occasion de le faire?

**M. Roebuck :** Je ne m'opposerai jamais à ce que les victimes aient qualité pour agir, mais je reconnais aussi le fait que les tribunaux chargés de la mise en liberté sous caution peuvent avoir à traiter jusqu'à 200 affaires par jour. Il y a des façons d'inclure la voix des victimes et de tenir des consultations à l'échelle fédérale. Nous avons un système en place qui permet aux victimes de faire part en tout temps des éléments bien précis qui leur font craindre pour leur sécurité. Les provinces pourraient aussi adopter des mesures qui vont dans le même sens. Il y a des façons de le faire qui ne nécessiteraient pas autant de ressources. Ainsi, des conseils juridiques indépendants associés à la capacité de présenter une requête de ce genre pourraient assurer à la victime une qualité d'agir dans une certaine mesure sans pour autant surcharger les tribunaux.

**The Chair:** I think the safety of victims should be paramount, and my own view is that it should be in the Criminal Code. Anyway, we'll deal with that later.

**Senator Prosper:** Thank you to our witnesses for the work you do.

The National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls issued Calls for Justice that demanded substantive systemic changes regarding how the state responds to violence against Indigenous women. How does Bill C-14 advance any of those calls, and, in your view, what should the Senate add, amend or require in this bill to bring it into closer alignment with Canada's obligations to Indigenous women and girls?

Maybe I'll begin with you, Mr. Roebuck, and then Ms. Dunn.

**Mr. Roebuck:** Thank you.

I know there is a deep concern that the Calls for Justice and Calls for Action will quietly fade away, and it's so important for committees like this to reconsider and come back to those very clear recommendations that have been brought forward. Ongoing consultations are really needed on the implementation of measures like these.

The law itself will give a lot of leeway for provinces and territories to decide how they will administer it, and I think, in that nuance of application, that continuing to speak with those communities is critical for safety.

**Senator Prosper:** Thank you.

**Ms. Dunn:** Thank you for the question. I agree with everything Mr. Roebuck said.

Continuing to listen to the voices of those with lived experiences is of the utmost importance. Bill C-14 plays a critical role in what needs to be done, but without strong social supports — housing, income, counselling and advocacy — we have to remember that we are asking survivors to sometimes manage risks on their own. It's very important for that to be considered, as well. The best way to do that is to listen to those with lived experience.

**Senator Prosper:** The bill introduces new reverse onus bail provisions for trafficking in persons and repeated intimate partner violence, offences where Indigenous women and girls in Canada are massively overrepresented as victims. Why do you believe that stronger bail conditions and a reverse onus for traffickers will materially improve safety for Indigenous women?

**Le président :** Je pense que la sécurité des victimes devrait primer, et je suis d'avis que cela devrait être prévu dans le Code criminel. Quoi qu'il en soit, nous y reviendrons plus tard.

**Le sénateur Prosper :** Je remercie nos témoins du travail qu'ils font.

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a débouché sur des appels à la justice qui réclamaient une transformation fondamentale de la façon dont l'État réagit à la violence faite aux femmes autochtones. Comment le projet de loi C-14 donne-t-il suite à ces appels et, à votre avis, qu'est-ce que le Sénat devrait ajouter, modifier ou exiger dans ce projet de loi pour qu'il aille davantage dans le sens des obligations du Canada envers les femmes et les filles autochtones?

Je vais peut-être commencer par vous, monsieur Roebuck, puis je passerai à Mme Dunn.

**M. Roebuck :** Merci.

Je sais qu'on craint beaucoup que les appels à la justice et les appels à l'action en viennent peu à peu à sombrer dans l'oubli, et il est très important que des comités comme le vôtre se penchent à nouveau sur ces recommandations très claires qui ont été présentées. Il faut vraiment qu'il y ait des consultations continues sur la mise en œuvre de telles mesures.

La loi laissera beaucoup de latitude aux provinces et aux territoires pour décider comment elle sera appliquée exactement, un contexte dans lequel il m'apparaît essentiel de poursuivre le dialogue avec les communautés concernées pour assurer qu'elles vivent en sécurité.

**Le sénateur Prosper :** Merci.

**Mme Dunn :** Je vous remercie de la question. Je souscris entièrement aux propos de M. Roebuck.

Il est de la plus haute importance de continuer à écouter la voix de celles et ceux qui ont vécu une expérience semblable. Le projet de loi C-14 joue un rôle essentiel relativement à ce qui doit être fait, mais un soutien social solide — logement, revenu, counselling et défense des droits — est aussi primordial, car nous ne devons pas oublier que nous demandons parfois aux survivants de gérer eux-mêmes les risques. Il est très important que cela soit pris en considération également. La meilleure façon de le faire est d'écouter ceux qui ont une expérience vécue.

**Le sénateur Prosper :** Le projet de loi introduit de nouvelles dispositions relatives à l'inversion du fardeau de la preuve pour la mise en liberté sous caution dans les cas de traite de personnes et de violence répétée par un partenaire intime, des infractions au titre desquelles les femmes et les filles autochtones du Canada sont massivement surreprésentées parmi les victimes. En quoi

Second, what else would need to be in place, such as culturally grounded supports, Indigenous-held services and community resources, for those provisions to be genuinely effective?

Again, Mr. Roebuck, if you could provide comment, and then Ms. Dunn.

**Mr. Roebuck:** Bail is only a small picture of the piece of the picture of safety. As you have heard, prevention, support programs, funding the gender-based violence sector and services for Indigenous women and girls are critical for safety.

One of the areas that would be an easy contribution from the federal government would be to fund legal supports for the stakeholders who are still engaged in following through on the inquiry. The National Family and Survivors Circle is often asked to appear at committees and provide legal advice, but it doesn't have the funding for the legal expertise in-house that would help them to engage and really connect those calls to policy more effectively.

**Senator Prosper:** Thank you.

Do you have anything further to add, Ms. Dunn?

**Ms. Dunn:** Thank you so much.

It's important to remember that, in understanding violence, it's rarely a one-time event; it's a pattern.

With regard to reverse onus, I think that provides one extra tool for a judge to make a decision on bail, so I would agree that the reverse onus being added is an important measure.

**Senator Prosper:** Thank you.

**Senator Simons:** Thank you very much to both our witnesses, and thank you for sharing these difficult stories.

I want to go back to what my friend Senator Miville-Dechêne was speaking to you about. It's astonishing to me that the issue of domestic violence — it's nice to talk about educating judges, but haven't we been doing that for the past 30 years? We obviously can't remand every single person who was arrested, but in the kinds of fact patterns the two of you have described,

estimez-vous que des conditions de mise en liberté sous caution plus strictes et l'inversion du fardeau de la preuve pour ceux qui se livrent à la traite de personnes amélioreront sensiblement la sécurité des femmes autochtones?

Deuxièmement, quels autres mécanismes faudrait-il mettre en place, comme des mesures de soutien adaptées à la culture, des services gérés par les Autochtones et des ressources communautaires, pour que ces dispositions soient vraiment efficaces?

Encore une fois, monsieur Roebuck, si vous pouviez nous dire ce que vous en pensez, puis ce sera au tour de Mme Dunn.

**M. Roebuck :** La mise en liberté sous caution n'est qu'un petit élément du cadre général entourant la sécurité. Comme vous avez pu l'entendre, la prévention, les programmes de soutien, le financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe et les services pour les femmes et les filles autochtones sont essentiels à la sécurité.

Il serait notamment facile pour le gouvernement fédéral d'apporter sa contribution en offrant du financement pour le soutien juridique nécessaire aux intervenants qui assurent le suivi de l'enquête. Le Cercle national des familles et des survivantes est souvent invité à comparaître devant des comités et à fournir des avis juridiques, mais il n'a pas le financement nécessaire pour pouvoir compter à l'interne sur l'expertise juridique qui l'aiderait à assumer un tel rôle et à faire en sorte que ces appels à l'action se traduisent par des politiques concrètes.

**Le sénateur Prosper :** Merci.

Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Dunn?

**Mme Dunn :** Merci beaucoup.

Pour bien comprendre la violence, il est important de se rappeler qu'il s'agit rarement d'un événement ponctuel; elle s'inscrit plutôt dans une façon de se comporter.

J'estime que l'inversion du fardeau de la preuve est importante du fait qu'elle fournira au juge un outil supplémentaire pour rendre une décision relativement à la mise en liberté sous caution.

**Le sénateur Prosper :** Merci.

**La sénatrice Simons :** Merci beaucoup à nos deux témoins, et merci de nous avoir fait part de ces histoires difficiles.

J'aimerais revenir à ce dont mon amie la sénatrice Miville-Dechêne vous parlait. Je trouve étonnant que la question de la violence familiale... c'est bien de parler de la formation des juges, mais ne l'avons-nous pas fait au cours des 30 dernières années? Nous ne pouvons évidemment pas garder en détention toutes les personnes qui sont arrêtées, mais je trouve

it's extraordinary to me that people are being granted bail. Frankly, I don't see any amendments to legislation that change the fact that people don't take domestic violence seriously.

Frankly, Mr. Roebuck, I would be interested in seeing draft amendments that you might suggest that we could add to Bill C-14 that would allow for the notification of people.

I want each of you to speak, if you could, perhaps more existentially to this question beyond the scope of Bill C-14. How do we change a culture so that it is reflected in our courts and the people who are given the responsibility, whether they're justices of the peace or judges — in some jurisdictions, I think it's even somebody at a lower level who is making the decisions about who is being granted bail? How do we help our Crown prosecutors understand why they need to make the case for people to have bail?

What has to happen in the DNA of the justice system so that people get this?

Mr. Roebuck, I'm going to start with you because you're here in the room nodding at me.

**Mr. Roebuck:** Yes, I completely agree we need legal mechanisms to take it more seriously. One area that I think is very important and that we've raised consistently in our systemic investigation on sexual violence regards the Charter rights of survivors. We need to recognize that violence is a distinct form of harm from the harm that survivors can experience from the justice system itself, which more strongly engages their Charter rights. So bail is a state-run risk assessment that has lifelong implications for survivors. Their Charter interests should be engaged in that, and I think that the Charter rights of the accused are set out clearly — and that's so important — but we don't always look at how to balance those Charter rights of survivors when they're engaged.

The Canadian Victims Bill of Rights is quasi-constitutional, and the intent when it was introduced by Parliament was that it would take on more power as its primacy, or the idea that all federal legislation is required to be applied in a way that is interpreted through the lens of the CVBR. It's quasi-constitutional. So the more that happens in the courts, the more effective it will be; and the more that committees look at every criminal justice bill that comes through and how we are ensuring

extraordinaire que des individus puissent être libérés sous caution après avoir commis des méfaits comme ceux que vous avez tous les deux décrits. En toute franchise, je ne vois aucun amendement à la loi qui changera quoi que ce soit au fait que les gens ne prennent pas la violence familiale au sérieux.

Monsieur Roebuck, j'aimerais bien savoir si vous avez des propositions d'amendement au projet de loi C-14 pour faire en sorte que les victimes soient avisées en pareil cas.

Je voudrais que vous nous parliez tous les deux de votre façon de voir les choses dans une perspective plus générale que la simple portée du projet de loi C-14. Comment pouvons-nous opérer un changement de culture qui se répercuterait dans le travail de nos tribunaux et des gens à qui l'on confie la responsabilité, qu'il s'agisse de juges de paix ou de juges — dans certaines administrations, je pense que c'est même quelqu'un à un niveau inférieur — de prendre les décisions concernant la mise en liberté sous caution? Comment pouvons-nous aider nos procureurs de la Couronne à comprendre pourquoi ils doivent être capables de faire la preuve qu'un individu peut être mis en liberté sous caution?

Quelle mutation doit s'opérer dans l'ADN de notre système de justice pour que les gens en arrivent à comprendre cela?

Monsieur Roebuck, je vais commencer par vous parce que vous êtes ici dans la salle et que vous hochez la tête.

**M. Roebuck :** Oui, je suis tout à fait d'accord pour dire que nous avons besoin de mécanismes juridiques pour que cette problématique soit prise plus au sérieux. Un aspect qui, à mon avis, est très important et que nous avons soulevé à maintes reprises dans le cadre de notre enquête systémique sur la violence sexuelle, concerne les droits des survivants garantis par la Charte. Nous devons reconnaître que la violence est une forme de préjudice se distinguant de celui que les survivants peuvent subir aux mains du système de justice lui-même, un préjudice qui met davantage en cause leurs droits garantis par la Charte. La mise en liberté sous caution est donc une évaluation du risque gérée par l'État qui a des répercussions à vie pour les survivants. Leurs intérêts en vertu de la Charte devraient être pris en compte. Je pense que les droits conférés aux délinquants par la Charte sont clairement énoncés — et c'est très important —, mais nous ne cherchons pas systématiquement à trouver le juste équilibre avec les droits des survivants garantis par la Charte lorsqu'ils entrent en jeu.

La Charte canadienne des droits des victimes est quasi constitutionnelle, et l'intention lorsqu'elle a été présentée par le Parlement était qu'elle prenne de plus en plus de force au fil de son application pour en arriver à une situation où toutes les lois fédérales vont être interprétées à travers le prisme de cette Charte. Donc, plus les tribunaux en tiendront compte, plus ce sera efficace; et plus les comités examineront tous les projets de loi de justice pénale en veillant à ce qu'ils prévoient la

that these reflect information, protection and participation for victims of crime — that will make a difference.

**Senator Simons:** Ms. Dunn, does it help if more justices of the peace were women or if more Crown prosecutors were women? Am I being reductive in looking at gender stereotypes here? What do we have to do to convince our courts that domestic violence is violence?

**Ms. Dunn:** Thank you so much for this question. I'm very happy that you've asked it.

What makes women safer and feel safer is consistency and real and true support.

So, we often see one thing happening at one point in time and another thing happening at another point in time. There is no consistency across the board, which really doesn't allow women to have faith in the justice system itself. In fact, when I was before the House of Commons testifying about the same thing, I said that women often don't even want to refer to the justice system as "the justice system" because there's no justice for them, and there need to be other options for women. We have started to look into what restorative justice might look like, for example.

With regard to training and education, there is such inconsistency there as well. For example, we were very involved in providing support for the survivor at the centre of the Hockey Canada case and the community and women that we provide services to that were impacted by that. We learned during that time that judges — and I don't have the information in front of me, and I'm not recalling it, but I can pull it for you and send it to you after — can choose if they want to receive certain kinds of training, and that goes for sexual assault training, for example, as well.

If you were a judge before a certain period, whatever it is — I will obtain that information for you — you had the choice on whether you wanted to receive that training, and that is a problem. It doesn't necessarily matter if a judge is a woman or a man. They have a job to do, and they should be able to do it. They should be provided with — or it should be mandated that they have — all the information required of them to do their job most effectively.

I want to finish my answer with the consistency piece because that really is what allows women to lose their faith in the justice system, and that's really important.

**Senator Simons:** Thank you very much.

notification, la protection et la participation des victimes d'actes criminels, plus cela fera une différence.

**La sénatrice Simons :** Madame Dunn, est-ce que cela aiderait si l'on comptait davantage de femmes parmi les juges de paix et les procureurs de la Couronne? Est-ce que je me montre réductrice en ciblant ainsi les stéréotypes de genre? Que devons-nous faire pour convaincre nos tribunaux que la violence conjugale, c'est aussi de la violence?

**Mme Dunn :** Merci beaucoup de cette question. Je suis très heureuse que vous l'ayez posée.

Ce qui rend les femmes plus en sécurité, c'est la cohérence et un soutien véritable et bien concret.

On peut souvent constater que les choses peuvent se passer d'une certaine manière à un moment donné et totalement différemment à une autre occasion. Ce manque d'uniformité ne permet pas vraiment aux femmes d'avoir pleinement confiance dans le système de justice. En fait, lorsque j'ai témoigné devant un comité de la Chambre des communes à ce sujet, j'ai dit que, souvent, les femmes ne veulent même pas appeler « le système de justice » par son nom parce qu'il n'y a pas de justice pour elles et qu'il devrait y avoir d'autres options pour les femmes. Nous avons commencé à examiner ce que pourrait nous apporter la justice réparatrice, par exemple.

En ce qui concerne la formation et la sensibilisation, il y a aussi une grande incohérence. Par exemple, nous avons contribué activement au soutien offert à la survivante au cœur de l'affaire de Hockey Canada ainsi qu'à la communauté et aux femmes à qui nous fournissons des services et qui ont été touchées par cela. Nous avons appris pendant cette période que les juges — je n'ai pas l'information sous les yeux, et je ne m'en souviens pas, mais je peux vous la trouver et vous la faire parvenir — peuvent choisir s'ils veulent recevoir certains types de formation, et cela s'applique également à la formation sur les agressions sexuelles, par exemple.

Si vous étiez juge avant une certaine période, quelle qu'elle soit — je vais obtenir cette information pour vous —, vous aviez le choix de suivre ou non cette formation, et c'est un problème. Le fait qu'un juge soit une femme ou un homme n'a pas nécessairement d'importance. Ils ont un travail à faire et ils devraient être en mesure de le faire. On devrait leur fournir — ou les obliger à obtenir — tous les renseignements dont ils ont besoin pour faire leur travail le plus efficacement possible.

Je veux terminer ma réponse en parlant de cohérence, car c'est vraiment ce qui fait que les femmes perdent confiance dans le système de justice, et c'est vraiment important.

**La sénatrice Simons :** Merci beaucoup.

[Translation]

**Senator Oudar:** Ms. Dunn and Mr. Roebuck, thank you for your work and for your team's work. I had the opportunity to meet you when the report entitled *Rethinking Justice for Survivors of Sexual Violence: A Systemic Investigation* was released. I encourage the committee members who have not yet looked at the report to read it carefully.

I would like to focus on the last two points in your remarks, which tie in with everything that you said earlier. These points concerned not only access to information, but also the challenges faced by victims in navigating a complex system where communications between courts are fragmented and where victim services aren't always accessible. The relationship with the police and the correctional system is another issue.

Some provisions of Bill C-14 are noteworthy. However, you made two suggestions at the end of your remarks. You continued to address one of them in relation to the information provided to victims. For the benefit of the committee members, perhaps you could address the second one, which concerns the report on victims that you spoke about.

[English]

**Mr. Roebuck:** Thank you. Combined with what we heard here, we can't say that we treat violence against women seriously when we don't even inform women of their rights in the criminal justice system. At its most fundamental, if we look at gender-based violence and the Charter guarantees that the accused will be provided with their legal rights and legal representation, we don't have an equivalent for survivors, and that's the starting point. It's a tip of the iceberg that reflects our lack of centring survivors and their needs.

People want information, and I've often heard in the policy process, "Not everyone wants to receive information." That's not a choice the federal government should make for survivors. Every survivor should have the choice of whether they want information, and it should be provided proactively. There are ways that we can easily embed that in the system so it becomes more cohesive and comprehensive. There's some work to do.

[Translation]

**Senator Oudar:** Indeed. Thank you. Ms. Dunn, would you like to add anything?

[English]

**Ms. Dunn:** I don't have anything to add. I agree with what Mr. Roebuck has said. Thank you.

[Français]

**La sénatrice Oudar :** Madame Dunn et monsieur Roebuck, merci pour votre travail et pour celui de votre équipe. J'ai eu l'occasion de vous rencontrer à l'occasion de la sortie du rapport *Repenser la justice pour les survivant.e.s de violence sexuelle : une enquête systémique*. J'invite d'ailleurs les membres du comité qui n'auraient pas encore pris connaissance du rapport à le lire avec attention.

Je voudrais revenir sur les deux derniers points de votre allocution, qui rejoignent tout ce que vous avez évoqué tout à l'heure. Cela touchait non seulement à l'accès à l'information, mais aussi à la difficulté pour les victimes de naviguer dans un système complexe où les communications entre les tribunaux sont fragmentées et les services aux victimes ne sont pas toujours accessibles. Il y a aussi les relations avec la police et le système correctionnel.

Certaines dispositions du projet de loi C-14 sont intéressantes. Cependant, vous avez fait deux suggestions à la fin de votre allocution, dont une que vous avez continué à aborder par rapport à l'information fournie aux victimes. Pour les membres du comité, vous pourriez peut-être revenir sur la deuxième, qui concerne le rapport sur les victimes dont vous faisiez état.

[Traduction]

**M. Roebuck :** Merci. En plus de ce que nous avons entendu ici, nous ne pouvons pas dire que nous prenons au sérieux la violence faite aux femmes alors que nous ne les informons même pas de leurs droits dans le système de justice pénale. À la base, si nous examinons la violence fondée sur le sexe et les garanties de la Charte selon lesquelles l'accusé bénéficiera de ses droits et de sa représentation juridiques, nous n'avons pas d'équivalent pour les survivantes, et c'est le point de départ. C'est la pointe de l'iceberg qui reflète notre manque d'attention accordée aux survivantes et à leurs besoins.

Les gens veulent de l'information, et j'ai souvent entendu dire, dans le cadre du processus d'élaboration des politiques, que « ce n'est pas tout le monde qui veut recevoir de l'information ». Ce n'est pas un choix que le gouvernement fédéral devrait faire pour les survivants. Chaque survivant devrait avoir le choix de recevoir ou non de l'information, et cette information devrait être fournie de façon proactive. Il y a des façons d'intégrer facilement cela dans le système afin qu'il soit plus cohésif et plus complet. Il y a du travail à faire.

[Français]

**La sénatrice Oudar :** En effet. Merci. Madame Dunn, voulez-vous ajouter quelque chose?

[Traduction]

**Mme Dunn :** Je n'ai rien à ajouter. Je suis d'accord avec ce que M. Roebuck a dit. Merci.

**Senator Pate:** Thank you to both of you for the incredible work you do. I want to pick up on something, and it's partly because of an email I received while you were testifying.

You've both worked with us on this, and I appreciate and thank you for your contributions. There is this notion of a dichotomy between someone being a victim and then an "offender," and, of course, when we're talking about women in particular — and even more so racialized women, Indigenous women and women with mental health issues — we see this.

I mentioned during the earlier panel that I was contacted this morning by police, who were trying to figure out an avenue to get someone into a psychiatric hospital instead of taking them to prison because they recognized what they were dealing with was fundamentally someone with mental health issues.

I just received an email from a lawyer who is representing a woman who has pled guilty to manslaughter in a situation where a person with whom she's been in a relationship has raped and murdered another woman. She's been held in custody for two years. The police have videotaped evidence from the man's phone of him abusing her as well. These lawyers have been now engaged because she has just pled guilty to try to get out of custody. Part of the reason she pled guilty was she was told that the judge they're going before is one who many of us know has convicted women who have used force to try to extricate themselves from abusive situations. He's been overturned on appeal in the past.

Nevertheless, this is the kind of situation that is resulting in disproportionate numbers of racialized women, in particular, women with mental health issues, being caught up in these kinds of provisions.

What would your recommendations be to this committee on what to put in this legislation to try to prevent what is happening from continuing? Police are not treating her as a victim; they're treating her as a co-accused. There's agreement by the Crown that she was a victim. They've agreed to a statement — I've just read through the agreed statement of facts — but nevertheless, they do not want to reopen the guilty plea to manslaughter. It seems absolutely abhorrent to me that we continue to put in place these kinds of provisions in the context that you've both just described, where, yet again, we're not taking the violence seriously. This woman, because she has now been attached to someone who committed a horrendous act, somehow becomes just as implicated as the man.

Suggestions on how we amend this legislation to avoid that happening in the future would be well appreciated.

**La sénatrice Pate :** Merci à vous deux du travail incroyable que vous faites. J'aimerais revenir sur quelque chose, et c'est en partie en raison d'un courriel que j'ai reçu pendant que vous témoigniez.

Vous avez tous les deux travaillé avec nous sur ce dossier, et je vous remercie de votre contribution. Il y a cette notion de dichotomie entre le fait d'être une victime et un « délinquant », et, bien sûr, lorsque nous parlons des femmes en particulier — et encore plus des femmes racisées, des femmes autochtones et des femmes ayant des problèmes de santé mentale —, nous le voyons.

J'ai mentionné au groupe de témoins précédent que la police a communiqué avec moi ce matin, car elle essayait de trouver un moyen de faire entrer quelqu'un dans un hôpital psychiatrique au lieu de l'emmener en prison, car elle reconnaissait que ce à quoi elle était confrontée était fondamentalement une personne ayant des problèmes de santé mentale.

Je viens de recevoir un courriel d'un avocat qui représente une femme qui a plaidé coupable pour homicide involontaire dans une situation où une personne avec qui elle a été en relation a violé et assassiné une autre femme. Elle est détenue depuis deux ans. La police a filmé des preuves provenant du téléphone de l'homme selon lesquelles il la maltraitait également. Ces avocats ont maintenant été engagés, parce qu'elle vient de plaider coupable pour essayer de sortir de prison. L'une des raisons pour lesquelles elle a plaidé coupable, c'est qu'on lui a dit que le juge devant lequel elle allait comparaître est un juge qui, comme beaucoup d'entre nous le savent, a condamné des femmes qui ont utilisé la force pour essayer de se sortir de situations de violence. Il a été infirmé en appel par le passé.

Néanmoins, c'est le genre de situation qui fait en sorte qu'un nombre disproportionné de femmes racisées, en particulier les femmes ayant des problèmes de santé mentale, sont visées par ce genre de dispositions.

Quelles recommandations feriez-vous au comité sur ce qu'il faut inclure dans ce projet de loi pour essayer d'empêcher ce qui se passe de se poursuivre? La police ne la traite pas comme une victime, mais comme une coaccusée. La Couronne a convenu qu'elle était une victime. Ils ont accepté une déclaration — je viens de lire l'énoncé conjoint des faits —, mais ils ne veulent néanmoins pas rouvrir le plaidoyer de culpabilité pour homicide involontaire. Il me semble absolument odieux que nous continuions à mettre en place ce genre de dispositions dans le contexte que vous venez tous les deux de décrire, où, encore une fois, nous ne prenons pas la violence au sérieux. Cette femme, parce qu'elle est maintenant liée à quelqu'un qui a commis un acte horrible, devient en quelque sorte aussi impliquée que l'homme.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire part de vos suggestions sur la façon de modifier ce projet de loi pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir.

**The Chair:** Could you provide those in writing, both witnesses, the answer to Senator Pate's questions? That would be helpful to us.

**Senator Clement:** Thank you both. You're both just so eloquent, and consistently so. It's remarkable.

I want to continue on the intersection piece. I quoted to the minister last night something from the Black Justice Strategy, a Black person saying they have very little faith in the system's responsiveness to the needs of Black victims and its ability to be fair and just to accused Black people. If you could say more about that intersection, I would appreciate that.

I assume you've been consulted for the upcoming Bill C-16, but have you been consulted in terms of the drafting of Bill C-14?

The other thing I want you to speak to is how we speak to Canadian society, because the way politicians speak, it's as if Bill C-14 is an answer to Canadians not feeling safe. I was on CBC last week arguing that cuts to libraries in prisons actually have an impact on safety, because you're not going to be rehabilitating people, they're going to go back into the community and it's not going to be safe. How do we speak to Canadians about safety in the community from a broader, more real perspective? How do you do that in your work?

**Ms. Dunn:** Thank you so much for the question.

To answer your question on Bill C-14 consultation, we were involved in some online meetings with regard to the bill.

To go into safety, we really and truly need to be looking at proper education and prevention methods. Young children can learn about what it means to be in a healthy relationship and how to treat people. I think it's very important. You mentioned cuts to libraries. Provincially, we deal with cuts to the education system. You have young children who are growing up in an education system that is completely underfunded, and there are not proper resources for those who are most vulnerable. There's no real way that somebody could learn, even the basics, what a healthy relationship might look like. To me, and to us at LAWC, there is a direct correlation to safety and violence prevention. We're running a program where we provide education and support called Coaching Boys Into Men. We look at sports organizations and speak to, for example, here in London, Ontario, the London Knights, about what it means to be a good person on and off the ice.

**Le président :** Les deux témoins pourraient-ils fournir la réponse aux questions de la sénatrice Pate par écrit? Cela nous serait utile.

**La sénatrice Clement :** Merci à vous deux. Vous êtes tous les deux très éloquents, et ce, de façon constante. C'est remarquable.

J'aimerais poursuivre sur la question de l'intersectionnalité. Hier soir, j'ai cité au ministre un extrait de la Stratégie en matière de justice pour les personnes noires, une personne noire qui dit avoir très peu confiance dans la capacité du système à répondre aux besoins des victimes noires et à être juste et équitable envers les personnes noires accusées. Si vous pouviez nous en dire plus sur cette intersectionnalité, je vous en serais reconnaissante.

Je suppose que vous avez été consultés pour le projet de loi C-16 à venir, mais avez-vous été consultés pour la rédaction du projet de loi C-14?

L'autre chose dont j'aimerais que vous nous parliez, c'est la façon dont nous parlons à la société canadienne, parce que la façon dont les politiciens parlent, c'est comme si le projet de loi C-14 était une réponse au fait que les Canadiens ne se sentent pas en sécurité. J'étais à CBC la semaine dernière pour faire valoir que les compressions dans les bibliothèques des prisons ont en fait une incidence sur la sécurité, parce que vous n'allez pas réadapter les détenus, ils vont retourner dans la collectivité et ce ne sera pas sécuritaire. Comment pouvons-nous parler aux Canadiens de la sécurité dans la collectivité d'un point de vue plus général et plus réel? Comment vous y prenez-vous dans le cadre de votre travail?

**Mme Dunn :** Merci beaucoup de cette question.

Pour répondre à votre question sur la consultation sur le projet de loi C-14, nous avons participé à certaines réunions en ligne.

Pour assurer la sécurité, nous devons vraiment envisager des méthodes d'éducation et de prévention adéquates. Les jeunes enfants peuvent apprendre ce que c'est d'être dans une relation saine et comment traiter les gens. Je pense que c'est très important. Vous avez parlé des compressions dans les bibliothèques. À l'échelle provinciale, nous faisons face à des compressions dans le système d'éducation. Les jeunes enfants grandissent dans un système d'éducation qui est complètement sous-financé, et il n'y a pas de ressources adéquates pour les jeunes les plus vulnérables. Il n'y a pas vraiment de moyen pour un jeune d'apprendre à quoi pourrait ressembler une relation saine, même les notions de base. Pour moi, et pour nous au LAWC, il y a une corrélation directe avec la sécurité et la prévention de la violence. Nous offrons un programme d'éducation et de soutien appelé Coaching Boys Into Men. Nous aidons les organisations sportives et nous parlons, par exemple, ici à London, en Ontario, aux Knights de London de ce que cela signifie d'être une bonne personne sur la glace et en dehors de celle-ci.

That may not answer your question exactly, senator, but I think all of that connects completely. If we start there, instead of looking at these legislative changes as a reaction, and if we look at more preventative measures and have properly funded services that are able to do that work, then we're going to be miles ahead of where we should be — and women will feel safer.

**Mr. Roebuck:** Thank you.

Not being informed makes people afraid, and not being consulted makes people feel disrespected. I think the failure of a strong framework for victims' rights continues to amplify some of the problems that we're having. I think of the case that Senator Pate raised, and part of the failure in that case is that we don't have a strong and effective response to the earlier victimization that this woman was experiencing. In our investigation on sexual violence, we heard from too many survivors that the criminal justice system was more harmful and problematic than having been sexually assaulted. That's wrong.

We know survivors are avoiding the system. Patrina Duhaney out of Calgary, I believe, has researched and shown that Black women are often afraid to report partner violence to the police because of the fear of lethal violence against their partners. I think a lot of conversation in criminal justice circles looks at the marginalized realities of people caught in the justice system, but we don't always unpack the marginalized realities of survivors as well. We need to do that more so we can get to the root causes of some of these things and come up with better policy options.

**Senator Dhillon:** Thank you both for being here. I'll be quick.

This allows us to have conversations beyond the legislation itself and to look at other ways and means to address some of the concerns raised around bail release. I think we can all agree that this will provide some solutions, but not all when it comes to some of the threats and risks that victims, especially women, continue to face in the community.

To that end, the National Police Federation also recommended investing in community-based bail enforcement monitoring systems that provide real-time information on breaches. We have a lot of data, and that data was shared with us this morning, with respect to whom you may put conditions on. But whether those conditions are followed is the issue. Knowing when those breaches occur, in real time, may offer us an opportunity to intervene in any potential violence. Would you recommend

Cela ne répond peut-être pas exactement à votre question, sénatrice, mais je pense que tout cela est tout à fait lié. Si nous commençons par là, au lieu de considérer ces modifications législatives comme une réaction, et si nous envisageons davantage des mesures préventives et avons des services adéquatement financés qui sont en mesure de faire ce travail, alors nous aurons une bonne longueur d'avance — et les femmes se sentiront plus en sécurité.

**M. Roebuck :** Merci.

Le fait de ne pas être informé fait peur, et le fait de ne pas être consulté fait que les gens se sentent méprisés. Je pense que l'absence d'un cadre solide pour les droits des victimes continue d'amplifier certains des problèmes que nous avons. Je pense au cas soulevé par la sénatrice Pate, et une partie de l'échec dans ce cas est que nous n'avons pas de réponse forte et efficace à la victimisation antérieure que cette femme a subie. Dans le cadre de notre enquête sur la violence sexuelle, un trop grand nombre de survivantes nous ont dit que le système de justice pénale était plus préjudiciable et problématique que le fait d'avoir été agressées sexuellement. C'est un problème.

Nous savons que les survivantes évitent le système. Patrina Duhaney, de Calgary, je crois, a fait des recherches et a montré que les femmes noires ont souvent peur de signaler la violence conjugale à la police parce qu'elles craignent la violence mortelle contre leur partenaire. Je pense que beaucoup de conversations dans les cercles de justice pénale portent sur les réalités marginalisées des personnes prises dans le système de justice, mais nous ne décortiquons pas toujours les réalités marginalisées des survivantes également. Nous devons le faire davantage pour nous attaquer aux causes profondes de certains problèmes et trouver de meilleures options stratégiques.

**Le sénateur Dhillon :** Merci à vous deux d'être ici. Je serai bref.

Cette réunion nous permet d'avoir des conversations qui vont au-delà du projet de loi lui-même et d'examiner d'autres moyens de répondre à certaines des préoccupations soulevées au sujet de la mise en liberté sous caution. Je pense que nous pouvons tous convenir que cela apportera quelques solutions, mais pas toutes en ce qui concerne certaines menaces et certains risques auxquels les victimes, en particulier les femmes, continuent de faire face dans la collectivité.

À cette fin, la Fédération de la police nationale a également recommandé d'investir dans des systèmes communautaires de surveillance de l'application de la mise en liberté sous caution qui fournissent des renseignements en temps réel sur les violations. Nous avons beaucoup de données, et elles nous ont été communiquées ce matin, sur les personnes à qui on peut imposer des conditions. Mais la question est de savoir si ces conditions sont respectées. Le fait de savoir en temps réel quand

that? Would you agree with something like that? Do you know of any models that are working in the country today?

**Mr. Roebuck:** I think where it's deemed that it's safe and there's technology that can support conditions, and it's not a high-risk situation, like some of the things we were talking about, we need to recognize that victims of crime have different relationships with the people who harm them. Somebody being supervised in the community might mean they're continuing with their job and supporting the income of the family. It's a big concern that, often, reporting violence means losing your housing or losing your income, and that's why guaranteed income is such an important policy.

I think there's some promising research on effective supervision. One of the challenges that we hear about consistently is, when conditions are breached, having adequate recourse and knowing what to do and whom to speak with.

**Senator Dhillon:** I'm short on time, so maybe I can reframe it. I'm talking about exactly the moment the breach occurs and having that in real time. Often what happens is a breach is learned about post-event or post-violence. If we can intervene at the time that the no-contact order is no longer being respected, there may be an opportunity. Do you know of any models like that? Would you support that type of model?

**Mr. Roebuck:** If we can establish one effectively, that's great. I heard this week about a case where a technology company that was monitoring an offender left a phone message with the people who would have been responsible, but it was outside working hours and wasn't picked up until Monday, so we need seamless systems.

**Senator Dhillon:** I'm out of time.

**The Chair:** We're going to go over time a bit.

**Senator Dhillon:** If you could make a comment, Ms. Dunn, that would be useful.

**Ms. Dunn:** I would honestly agree with what was said. I think any addition to help with safety, whether it's technology-based or otherwise, is a good tool for us to have. But it's only going to be as good as its implementation. The example that was just given is a very good example of that.

ces manquements se produisent peut nous donner l'occasion d'intervenir dans tout cas de violence potentielle. Recommanderiez-vous une telle mesure? Seriez-vous d'accord avec quelque chose de ce genre? Connaissez-vous des modèles qui fonctionnent au pays de nos jours?

**M. Roebuck :** Je pense que lorsque l'on juge que c'est sécuritaire et qu'il existe une technologie qui peut soutenir les conditions, et qu'il ne s'agit pas d'une situation à risque élevé, comme certaines des choses dont nous avons parlé, nous devons reconnaître que les victimes d'actes criminels ont différentes relations avec les personnes qui leur font du mal. Si une personne fait l'objet d'une surveillance dans la collectivité, il se peut qu'elle continue d'occuper son emploi et de soutenir le revenu de la famille. Il est très préoccupant que, souvent, le fait de signaler la violence signifie la perte de son logement ou de son revenu, et c'est pourquoi le revenu garanti est une politique si importante.

Je pense qu'il y a des recherches prometteuses sur la supervision efficace. L'un des défis dont nous entendons constamment parler, c'est que, lorsque les conditions ne sont pas respectées, il faut disposer de recours adéquats et savoir quoi faire et à qui parler.

**Le sénateur Dhillon :** Je n'ai pas beaucoup de temps, alors je peux peut-être reformuler ma question. Je parle du moment exact où l'atteinte se produit et du fait de le savoir en temps réel. Souvent, ce qui se passe, c'est qu'on apprend qu'une violation a été commise après l'événement ou après la violence. Si nous pouvons intervenir au moment où l'ordonnance de non-communication n'est plus respectée, ce pourrait être une occasion à saisir. Connaissez-vous des modèles de ce genre? Seriez-vous favorable à ce type de modèle?

**M. Roebuck :** Si nous pouvons en établir un efficacement, ce serait formidable. J'ai entendu parler cette semaine d'un cas où une entreprise de technologie qui surveillait un délinquant a laissé un message téléphonique aux personnes responsables, mais c'était en dehors des heures de travail et on n'a pas pris le message avant le lundi. Nous avons donc besoin de systèmes homogènes.

**Le sénateur Dhillon :** Mon temps est écoulé.

**Le président :** Nous allons dépasser le temps imparti un peu.

**Le sénateur Dhillon :** Si vous pouviez faire un commentaire, madame Dunn, ce serait utile.

**Mme Dunn :** Honnêtement, je suis d'accord avec ce qui a été dit. Je pense que tout ajout en matière de sécurité, qu'il soit technologique ou autre, est un bon outil pour nous. Mais cette solution ne sera bonne que dans la mesure où elle sera bien mise en œuvre. L'exemple qui vient d'être donné est un très bon exemple.

What usually ends up happening, regardless of the tools available, is a community-based organization like ours is left to support the survivor or the victim in a wraparound way. I touched earlier on us being involved in the coordinated response to femicide that's being done here in London and Middlesex County, where we come together to try to support the victim or survivor in a very coordinated, responsive way. That seems to be more effective than bail notification or any kind of pre-existing tool that is available.

Any additional tool that could be available is going to be helpful, as long as it's implemented properly everywhere. Thank you.

**Senator Dhillon:** Thank you for that.

**The Chair:** Senator Dalphond, you're the sponsor of the bill. You get the last question.

**Senator Dalphond:** Thank you.

First, I would like to thank both witnesses. I think they have broadly focused on the need to improve the legislation on the protection and safety of the victims. Certainly, it's very appreciated.

I think your report, Mr. Roebuck, came out before Bill C-14 was tabled. Certainly, the reverse onus in the matter of intimate partner violence specifically addresses the issue of the safety of the victim pending judicial proceedings. By the reverse onus, the presumption is that the person should stay in unless that person, the accused, has shown a clear, reliable plan that will protect the victim. I understand the need to inform the victim of that, and better education and better information by justice officials and the government about this new system will maybe bring some relief.

It's often difficult to get the victim's perspective at the bail appearance because the bail appearance could be within 24 hours of arrest. It has to be very short. It's going very fast. The person is detained, so you have the Charter presumption of appearing before a judge right away. You may have 48 hours, but that is getting long.

Thank you for the suggestions. Maybe the Crown, during the appearance, can also report to the judge. Maybe it's a suggestion we could make — that, in the future, the judge should ask the Crown if they got in touch with the victim and if the plan being proposed by the accused will meet the safety requirements of the victim. This is something of great interest. Thank you very much.

Ce qui finit habituellement par se produire, peu importe les outils disponibles, c'est qu'une organisation communautaire comme la nôtre est laissée à elle-même pour soutenir la survivante ou la victime de manière globale. J'ai parlé plus tôt de notre participation à la réponse coordonnée au féminicide qui se fait ici à London et dans le comté de Middlesex. Nous nous réunissons pour essayer de soutenir la victime ou la survivante d'une manière très coordonnée et réactive. Cela semble être plus efficace que l'avis de mise en liberté sous caution ou tout autre outil préexistant disponible.

Tout outil supplémentaire qui pourrait être disponible sera utile, pourvu qu'il soit bien mis en œuvre partout. Merci.

**Le sénateur Dhillon :** Merci de votre réponse.

**Le président :** Sénateur Dalphond, vous êtes le parrain du projet de loi. Vous pouvez poser la dernière question.

**Le sénateur Dalphond :** Merci.

Tout d'abord, je tiens à remercier les deux témoins. Je pense qu'ils se sont largement concentrés sur la nécessité d'améliorer la loi en ce qui concerne la protection et la sécurité des victimes. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je pense que votre rapport, monsieur Roebuck, a été publié avant le dépôt du projet de loi C-14. Il est certain que le renversement du fardeau de la preuve en matière de violence entre partenaires intimes traite spécifiquement de la question de la sécurité de la victime en attendant les procédures judiciaires. Avec l'inversion du fardeau de la preuve, on présume que l'accusé devrait rester en détention à moins qu'il n'ait présenté un plan clair et fiable qui protégera la victime. Je comprends la nécessité d'informer la victime, et une meilleure éducation et une meilleure information de la part des fonctionnaires de la justice et du gouvernement au sujet de ce nouveau système apporteront peut-être un certain soulagement.

Il est souvent difficile d'obtenir le point de vue de la victime lors de la comparution pour remise en liberté sous caution, car celle-ci peut avoir lieu dans les 24 heures suivant l'arrestation. Il faut que ce soit très court. Cela se fait très vite. La personne est détenue, alors il y a la présomption, en vertu de la Charte, de comparaître immédiatement devant un juge. Vous avez peut-être 48 heures, mais cela commence à être long.

Je vous remercie de vos suggestions. Peut-être que la Couronne, lors de la comparution, peut également faire rapport au juge. C'est peut-être une suggestion que nous pourrions faire, à savoir qu'à l'avenir, le juge devrait demander à la Couronne si elle a communiqué avec la victime et si le plan proposé par l'accusé répondra aux exigences de sécurité de la victime. C'est quelque chose de très intéressant. Merci beaucoup.

Thank you, Ms. Dunn, once more, for participating in the process. We know that better training for judges, especially justices of the peace, who handle these things in a packed room where there are many appearances on the same day, have to be better educated about the continuum of violence. Just kicking the dog or the cat may be a sign of what is coming next for the partner. Many judges don't know that. I think we need more training, and I hope your organization will continue.

These are not really questions, but comments. I duly noted your suggestions. Thank you very much.

**The Chair:** Thank you to our witnesses for taking the time to appear and sharing your expertise with us today. Your insights are very valuable to the committee's work, and we truly appreciate the thoughtful answers you provided to us today. They will help us in our determination and review of this legislation.

Thank you to the senators as well for your participation and engagement.

(The committee adjourned.)

Merci encore une fois, madame Dunn, de votre participation au processus. On sait qu'une meilleure formation des juges, surtout des juges de paix, qui s'occupent de ces choses dans une salle pleine à craquer où il y a beaucoup de comparutions la même journée, doit mieux les renseigner sur le continuum de la violence. Le simple fait de donner un coup de pied au chien ou au chat peut être un signe de ce qui s'en vient pour le partenaire. Beaucoup de juges ne le savent pas. Je pense que nous avons besoin de plus de formation, et j'espère que votre organisation poursuivra ses activités.

Ce ne sont pas vraiment des questions, mais des commentaires. J'ai pris bonne note de vos suggestions. Merci beaucoup.

**Le président :** Merci aux témoins d'avoir pris le temps de comparaître et de nous avoir fait part de leur expertise aujourd'hui. Vos observations sont très précieuses pour le travail du comité, et nous vous sommes vraiment reconnaissants des réponses réfléchies que vous nous avez fournies aujourd'hui. Elles nous aideront dans nos délibérations et notre examen de ce projet de loi.

Je remercie également les sénateurs de leur participation et de leur engagement.

(La séance est levée.)

---